



**Grand-Duché de Luxembourg  
Ministère d'Etat**

# **Bulletin de documentation**

**3**

Mal-Juin  
1973

**Service Information et Presse  
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation**

MAI-JUIN 1973

## SOMMAIRE

La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg .	1
L'inauguration de la 25 <sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg . . . . .	3
La politique d'expansion industrielle de 1959 à 1972	10
BENELUX, Europe's conscience : a success story of integration . . . . .	15
La réunion à Copenhague du Conseil de l'Atlantique Nord . . . . .	18
La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg .	19
Nouvelles diverses . . . . .	20
Nouvelles de la Cour . . . . .	26
Conseil de Gouvernement . . . . .	27
Mémorial . . . . .	28
Chambre des Députés . . . . .	31
Le Mois en Luxembourg . . . . .	33

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

# Bulletin de documentation

## La Célébration de la Fête Nationale à Luxembourg

Dans tout le Grand-Duché, le peuple luxembourgeois a célébré le 23 juin 1973, dans un élan patriotique, l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Comme chaque année, de nombreuses festivités et manifestations patriotiques, suivies de cérémonies militaires et religieuses, marquèrent dignement la Fête Nationale luxembourgeoise.

La veille de la Fête Nationale à Luxembourg-Ville, le programme des manifestations prévoyait des allocutions radiodiffusée et télévisée de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, un dépôt de fleurs au Monument aux Morts de la Force Publique par les Commandants et le Directeur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire, une aubade, offerte par l'Armée devant le Palais grand-ducal en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et de la Famille grand-ducale, suivie d'une grande retraite aux flambeaux avec des voitures illuminées et qui a parcouru les principales artères de la capitale avec la participation de toutes les sociétés de la Ville de Luxembourg, un concert à la Place de la Constitution, un feu d'artifice tiré du Pont Adolphe, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des enfants princiers, et enfin un concert patriotique de clôture à la Place d'Armes, exécuté par l'Harmonie municipale.

Une foule particulièrement nombreuse et enthousiaste, massée devant le Palais grand-ducal, a longuement ovationné les Membres de la Famille grand-ducale qui, très souriants, répondirent par des gestes de la main aux acclamations de la foule.

Le vendredi, 22 juin, veille de la Fête Nationale, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise, au cours d'une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg et dont nous reproduisons le texte ci-après :

**Allocution radiodiffusée  
de Monsieur Pierre Werner,  
Ministre d'Etat, Président du Gouvernement**

Léif Letzeburger !

Groussherzogsgeburtsdäg 1973 ! Wât bedeit en fir jiddferén vun ons ?

Fir d'Kanner e schoulfreien Däg, fir déi Jong e bessche Sport a frédegt Zesummekommen, fir déi Eler eng Spretzfahrt am Land oder esouguer oft iwer d'Grenzen eraus, fir déi Offiziell an d'Diplomaten, Empfäng an héfegt Emkléden. Alles dat huet eppes Gemiddléches a Friddléches u sech. Et ass d'Surface vun dësem Feierdäg, an de summerléchen Héihéipunkt vum Joer schäft och d'Atmosphère vun Gudmiddegkét a frouhem Séchliewelossen.

Muncher vun iech gin sech iewer domat nèt zefridden. En nationalen Feierdäg gët och d'Gelénhét zur Besënnong iwert d'Plätz an d'Zoukonft vu Letzebuerg an der heiteger Welt, zur Iwerléong och iwer dat wât d'national Enhét, den matériellen a moraleschen Wuelstand am Land kann erhälen oder a Geför bréngen.

Et kann é sech nèt virstellen, datt d'Welt aus elauter esou klengen Staaten géng bestoen ewéi Letzebuerg. Mé et ass grad esou wouer, datt eng Welt vu nëmme groussen Natiounen fir den Einzelnen a fir d'Kollektivitéit grouss Gefören vun Zwank, Gleichmächerei a Konformismus mat sech bréngeng.

Am Gemësch vun groussen a klengen, gët de Wëllen zur Freihét, zur weiter kultureller Fächerong a Bereicherong besser erhälen. A jiddfer Natioun fällt hir speziell Beruffong a Roll zou.

Zënter 1940 huet onst Land och séng Roll besser erkannt an ass aus engem passiven Objekt vun der internationaler Politik zou engem aktiven a konstruktiven Subjekt gin. Dat ass och nèt ouni Problémer. Esou réell onse Beitrag zur internationaler Diskussioun a besonnesch der europäescher Intégratioun och ass, ons Ministeren an Delegatiounen hun do bis haut hire Mann gestallt; esou delikat bleift ëmmer d'richtégt Verhältnes erauszefannen téschent dem machtpolitéschen Potential an d'Duerchsetzen vun onsen Idéen. Ech mengen mer géngen iewer nie fehl goen, wann ons Politik op Conciliatioun, Hospitalitéit, op Unerkënnong vun de frieme Wërter an vum frieme gudde Wëllen gericht ass, esouguer wann Sâchen an der vergângerer oder jetzeger Politik vun engem Land ons nèt passen. Onst Verhältnes zum Ausland soll ént vun Gentillesse sin.

Dat hëscht nèt, datt mer nèt mat Energie a Festegkét verbréift Rechter vun onsem Land oder séng wichteg Interessen ze verdédegen hun. Leschten Enns miesst én d'moralesch Uerdnong an der Welt un dém

Möss wéi d'Rechter besonnesch vun de klénge Länner ennerdréckt gin. An dem Recht vital Interessen ze wahren, dërf et a kenger internationaler Organisatioun en Ennerschéd tëschent Grouss a Kleng gin.

Dát gëlt iwrégens och am Rumm vun onsem éegenen gesellschaftléchen Liewen, wou nët noutwendégerweis d'Gewicht vun der Zuehl oder der Mass de Grådmiesser fir d'Gerechtégkët dërf sin, wou mer och Minoritéiten ze protégéieren hun.

Ech mengen et léisst sech an onsem Land liewen an d'gëng én och nach haut sängen : « Frot dir no alle Seiten hin », wann nët am weidere Vers vun absoluter Zefriddenhët rieds gëng, wät dén én oder àneren zécken dét.

Jiddferén muss zouginn, datt d'Freihët vu Wuert a Gedanken, d'Rechter vun Einzelnen duerch geégent Institutiounen garantéiert sin.

Mat dénen ongeheier rapiden a villfältégen Transport- a Communicatiounsmëttel, déi mer haut hun, erfuerer mer méi vun dénen ànere Länner, esouguer vun dénen, déi ons an hirer Opfassung vu Mensch a Staat zimléch fère stin. An enger Welt, déi glécklecherweis op d'Détente ausgericht ass, dierfe mer iewel nët all Systemer, vun ons aus, fir gleichwärtég hâlen.

De politesche System vu Letzeburg ass dén vun der parlamentarescher Démokratie, déi dem Bierger séng Einzelrechter weitméigléchst garantéiert. Mir sin e Land vun der Freihët ! Ons national Flicht ass d'Riederwierk vun onsen Institutiounen nët ze steieren, an d'politesch Muecht do ze kontroléieren an do ze loossen, wou d'Verfassung se higesât huet.

Usproch drop fir an onser Démokratie en Dél vun der politischer Muecht direkt oder indirekt ze exercieren, huet nëmmen dén, dén sech dem normale Spill vun den démokrateschen Institutiounen ennerwërft. Ech soen dât, well am nächste Joer Wahlen bei ons sin. Duerfir ass et dénen, déi den Eiergeiz hun — oder och den Usproch erhiewen — eppes wäsentléches zur Letzeburger Staatsféierong beize droen, gin, duerch hir Kandidatur bei de Wahlen hiren Usproch duerch de Wieler an engem geheime Vote légitiméieren ze lossen.

Gewëss, e Régim vu Freihët wéi onsen ass ufällig fir déi Krankhëten, déi oft de Mëssbrauch vun déer Freihët mat sech bréngt. Gewëss, oft gët versicht duerch Drock an Dréhong den objektiven Oflâf vun der Législatioun a vun der Verwaltong vun Land émzebeien.

Et ass iewel d'national Flicht vun ons allen, d'Problémer nët a blanner Escitégkët ze gesin, mé ons ëmmer drun ze erënneren, datt d'Utopia, wou alles vu vireran perfekt ass, nach nët erfont ass, mé datt mer all zesummen an engem bestännegen Dialog a méthodeschem Plangen déi bestänneg nei Problémer ze bewältégen hun.

D'Parlament spillt an der echter Kanalisatioun vun dem Gebrauch vun der politescher Muecht eng wäsentléch Roll an et soll en Uleies vun ons allen sin, de Parlamentarisme a senger Autoritéit an a senger Efficacitéit ze stierken.

Bei engem Land mat esou enger schmueler Basis wéi onsem, dierf och nët an den Dâg eragelieft gin.

All politesch Aktioun muss nieft dem momentanen Effekt och d'Wirkong op länger Sicht am A behâlen. Et ass nët ëmmer licht, wéi an déser Zeit de Leit dât kloer ze mâchen, besonnesch an dem Virwahljoer. Ech soen ganz kloer, datt ech mat méngen Kollégen an der Regierong et als ons national Flicht ugesin, an den nächste Méint de Sënn fir objektivt an onofhângégt Denken an Handelen nët ze verléieren, de Fortschrëtt weiderhin ze begönschtégen, mé an engem normalen a verantwortungsbewosste Rhythmus.

Ech mengen, dât éscht Wuert, wât ech op dësem Feierdâg un iech rîchten, ass schons ubruecht. An de Virwahljoeren kann ëmmer onst politescht System strapazéiert gin. Ofgesin vun dem fair gefouerten, esouguer heftége Wahlkampf, dén zum System gehéiert, solle mer verschidde wäsentléch Viraussetzongen nët aus dem A verléieren, déi dem Letzeburger Bierger séng gënschtég Stellong an der Welt bedéngen. Zou déne gehéiert och de soziale Fridden, d'Gelééhëhët, déi mer hun all ons Idéen an Interessegéegsätz an engem légalen Cader auszedroen.

D'Enegkët vun de Letzeburger an der Poursuite vun den wäsentléchen nationalen Objektiver, déi nët de Monopol vun enger Partei bei ons sin, mé zou dénen jiddfer Partei hir original Contributioun ka liweren, ass leschten Enns wéi ëmmer dât bescht Föllement vun onsem nationale Stoot.

Un der Spëtzt vun onsem Land verkierpert de Groussherzog als Chef de l'Etat déi Enegkët. An dem Sënn si mer frouh an Him de stärkste Peiler vun onser Souverainetéit ze fannen. An duerfir wende mer op den 23. Juni onse Bléck mat Respekt an Unhängelechkët un de Groussherzog Jean, dén mat esou vill Menschefrëndléchkët, zesummen mat der Grande-Duchesse, d'Geschécker vun onsem Land présidéiert. Zou Séngem offizielle Geburtsdâg wënche mer Him Gesondhët a Stärkt fir och weiderhin am Gléck de Behidder vun onse Freihëten ze sin.

Vive de Grand-Duc !

Vive Letzeburg !

\* \*

La journée de la Fête Nationale débute par la traditionnelle prise d'Armes à la Place Guillaume, suivie d'un défilé des détachements de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force Publique, des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, des autorités municipales, des officiers et des sous-officiers représentant les corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police.

Après l'arrivée du Commandant de l'Armée et du Ministre de la Force Publique, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut accueilli aux accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Le Souverain passa en revue les détachements militaires et prit place ensuite à la tribune d'honneur.

Un triple « Vive » entonné par l'ensemble des détachements de la Force Publique envers Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Maison grand-ducale fut suivi du « Wilhelmus » et de l'hymne national.

La prise d'armes fut clôturée par un défilé des détachements d'honneur de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police devant Son Altesse Royale le Grand-Duc et les personnalités civiles et militaires.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en l'église cathédrale de Luxembourg par S. Exc. Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et des enfants princiers.

Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des Associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des Mouvements patriotiques et de la Jeunesse.

Voici la liste des chefs de mission diplomatiques qui ont assisté au Te Deum solennel, accompagnés des membres de leur Ambassade : S. Exc. Rév. Mgr. Eugène Cardinale, Nonce Apostolique, Leurs Excellences les Ambassadeurs des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, République Démocratique Allemande, Etats-Unis d'Amérique, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Burundi, Canada, République Centrafricaine, Chili, Chypre, République de Corée, Costa-Rica, Côte d'Ivoire, Dahomey, Danemark, République Arabe d'Egypte, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haute-Volta, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Liban, République Malgache, Mali, Ile Maurice, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Rwanda, Suède, Suisse, République Arabe Syrienne,

Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinidad & Tobago, Tunisie, Turquie, U.R.S.S., Uruguay, Vénézuéla, Zaïre.

Le programme musical du Te Deum solennel était exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, sous la direction de M. l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par des artilleurs de la hauteur des « Trois Glands » en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des Membres de la Famille grand-ducale.

Dans l'après-midi eut lieu à la Place d'Armes une grande fête populaire comprenant des concerts, des attractions et des chants, avec la participation de nombreux artistes luxembourgeois.

Une brillante réception donnée par les Souverains réunissait dans la soirée au Palais grand-ducal les membres du Corps diplomatique ainsi que les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

Dans toutes les localités du pays, des manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales, les sociétés et associations patriotiques ainsi que la population, marquèrent la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Des services religieux furent également célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale était marquée comme chaque année par de brillantes réceptions offertes par les représentants diplomatiques du Grand-Duché.

## L'inauguration de la 25<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg

Le 26 mai 1973 a eu lieu la cérémonie d'ouverture de la 25<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de Son Altesse Royale le Prince Charles, et de très nombreuses personnalités du monde diplomatique, des Institutions des Communautés Européennes et de la vie politique, économique, financière et artisanale.

Relevons que 26 pays ont participé cette année à la Foire Internationale de Luxembourg et que le nombre d'exposants directs ou indirects fut de 1208. Parmi les exposants ce fut l'Allemagne Fédérale qui vint en tête avec 410 exposants, suivie de la France avec 223 exposants, le Grand-Duché avec 203, la Belgique avec 190, la Suisse avec 38, l'Italie avec 35, la Grande-Bretagne avec 29 et les Pays-Bas avec 24 exposants. Vinrent ensuite les U.S.A., le Japon, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède, etc. On

notait également 8 participations officielles de pays européens.

Mentionnons encore que dans la soirée du 24 mai, S.A.R. le Prince Charles de Luxembourg, Président du Comité de Patronage de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, a remis des médailles commémoratives ainsi que des diplômes d'honneur aux exposants jubilaires de la 25<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg.

C'est M. Guillaume Konsbruck, Président de la Foire Internationale de Luxembourg, qui prit le premier la parole pour souhaiter la bienvenue à Leurs Altesses Royales ainsi qu'aux nombreux invités d'honneur.

Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, prononça ensuite un discours, dont nous reproduisons le texte ci-après :



**Discours de M. Marcel Mart,**  
**Ministre de l'Economie Nationale**

Altesses Royales,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Voilà pour la 25<sup>e</sup> fois que la Foire Internationale de Luxembourg nous invite à la grande juxtaposition annuelle des produits les plus élaborés, venant pratiquement de tous les horizons et sollicitant le consommateur d'exercer sa véritable fonction, celle de choisir la qualité la meilleure au prix le plus juste.

Les foires modernes succèdent ainsi aux anciens marchés que des princes éclairés attribuaient sous forme de privilège aux villes dont ils souhaitaient un développement rapide.

L'ancienne et vénérable tradition d'un grand marché annuel dont la Ville de Luxembourg peut s'enorgueillir depuis le XIV<sup>e</sup> siècle devra être maintenue et, en-dehors de la « Schueberfo'er » qui s'est transformée en kermesse, la Foire Internationale de Luxembourg a su renouer avec l'histoire, car elle est rapidement passée au rang de première manifestation commerciale du pays et son pouvoir d'attraction s'exerce dans toute la région du triangle lourd formé par la Lorraine, la Sarre et le Luxembourg.

Le souci de respecter la vocation historique de notre capitale comme centre commercial dans la grande région a été déterminant pour aménager un cadre plus approprié et des moyens plus puissants à la Foire pour assurer son avenir et son développement prometteur.

Le vote massif de la Chambre des Députés en faveur de la garantie étatique pour le financement de la nouvelle Foire au Kirchberg peut à juste titre être considéré comme l'expression d'un attachement profond de tous les Luxembourgeois à leur Foire, en même temps qu'une preuve du bon sens d'un peuple qui n'ignore pas que sa prospérité matérielle est fonction de l'intensité des changes.

*Les signes précurseurs de la société nouvelle*

En vous parlant du rôle de la Foire, je n'ai pu éviter de mettre l'accent sur des termes tels que consommation, prospérité matérielle, progrès technique et économique, c'est-à-dire des notions qui très récemment encore faisaient l'unanimité, mais qui depuis les deux dernières années sont devenues assez controversées.

En fait, le rôle du Ministre de l'Economie est en train de se transformer profondément. Alors que dans le passé on lui demandait de faire assurer la satisfaction des besoins matériels et d'imaginer des procédés afin de faire bénéficier la plus grande partie possible des citoyens d'un maximum de produits et de services, on lui demande aujourd'hui carrément, à lui-même et à ses collègues, de prendre soin du bonheur individuel et collectif.

Le débat animé sur la croissance qui s'est instauré après la publication du fameux rapport du Club de Rome, a débouché rapidement sur la mise en doute de l'économie et de la société telle que nous l'avons

construite à la faveur des progrès technique et économique.

Bien sûr, on accepte encore les bienfaits de la croissance, car en formulant à sa façon lapidaire son point de vue « Zéro à la croissance zéro », Alfred Sauvy, en même temps qu'un grand nombre d'autres économistes réputés, avaient vite fait de reléguer parmi les utopistes irresponsables les contestataires qui professaient que le bonheur pouvait être le fruit d'une baisse de nos ressources matérielles. Il a été rapidement acquis que les gens n'entendent pas réduire leur niveau de vie, mais qu'ils veulent « autre chose ».

En vérité, notre société est en train de modifier ses valeurs morales et les motivations qui jusqu'ici l'ont aidé à triompher de la pénurie et de la misère.

La société avait accepté dans le temps les valeurs morales qui lui permettaient de surmonter la pauvreté et l'ignorance. Un système de ce genre s'appuyait essentiellement sur le libéralisme économique, mettait en avant l'effort, le rendement, l'épargne, le commerce, la concurrence, voire l'agressivité, bref tout ressort qui pouvait contribuer à arracher l'humanité à sa misère séculaire.

Une fois que l'infrastructure avait changé et que la croissance était mise en avant comme fétichisme, mesurable par des paramètres toujours plus impressionnants, la superstructure se modifiait à son tour. La crise de notre société s'explique en grande partie par l'incertitude et par le sentiment de vide et de frustration qu'ont les gens qui mettent en doute les valeurs traditionnelles et qui éprouvent, d'une façon confuse, le besoin de façonner une société post-industrielle sur une base idéologique nouvelle.

Ceux qui ont des enfants en plein développement intellectuel font régulièrement l'expérience de la collision qui se produit entre les valeurs traditionnelles qui nous avaient été inculquées par une éducation assez rigide d'une part, et la façon de penser des jeunes qui n'ont pas encore connu ni les privations ni les incertitudes du lendemain, d'autre part.

Aujourd'hui on rejette les notions d'autorité et de contrainte excessives, on n'accepte plus les règles de conduite imposées une fois pour toutes par les parents, les maîtres ou les commissions de contrôle; on s'oppose à la monotonie de la production en chaîne et du travail parcellaire et on exige la diversité des comportements personnels.

On exige de l'Etat qu'il s'occupe moins de la prospérité matérielle et davantage de la protection de la nature, moins de nouvelles routes et de palais en béton et davantage de places vertes, de jardins d'enfants, de culture et d'esthétique. Au Produit National Brut on oppose le Produit du Bonheur Net et à la comptabilité nationale on substitue le bien-être collectif caractérisé par la priorité absolue à reconnaître aux investissements collectifs.

Même le ton de la discussion publique a changé. On ne se contente plus de demander, on exige et chaque groupe qui se réunit, finit par publier une résolution de protestation. Les revendications les plus divergentes sont régulièrement accompagnées d'un chapelet de menaces et d'actions dans la rue.

Bref, on ne peut se défendre contre l'impression d'une impatience généralisée et d'une explosion de sentiments qui ont hâte de se libérer et de se manifester publiquement.

### *L'ère des contradictions*

Il était inévitable que la rapidité même du processus de transformation entraînant de nouveaux conflits qui naissent précisément de la contradiction entre les nécessités économiques et les rêves d'une société libérée.

L'opposition farouche à la consommation à tout prix et le procès, du reste tout à fait justifié, que l'on fait à la publicité mensongère, à la qualité généralement médiocre ou au caractère parfaitement inutile de certains produits nouveaux, ne sauraient annuler la nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'accroître la production pour satisfaire les exigences matérielles de plus en plus poussées de la société nouvelle. En effet, les investissements collectifs énormes que l'on réclame de toute part, les équipements contre la pollution de l'eau et de l'air, les travaux d'urbanisation pour rendre plus viables les villes, le reboisement des espaces défrichés, le développement de nouveaux moyens de transport exigent des moyens de production considérables, des matières premières en quantité beaucoup plus grandes et une productivité accrue.

On ne songe pas assez au fait qu'une meilleure qualité est généralement synonyme de cherté et qu'il serait entre autres parfaitement impossible de nourrir l'humanité à l'aide exclusive d'aliments non traités. Supprimez les pesticides et les insecticides et vous réduirez de moitié, sinon davantage les récoltes de graines fourragères, de blé, de riz, de fruits et de légumes. Autrement dit, l'alimentation dite naturelle, sans substances chimiques et fertilisants artificiels, ferait mourir la moitié de l'humanité de faim.

Le refus de l'idiotisme professionnel dans l'industrie moderne est compréhensible, mais il faut se rendre à l'évidence qu'il sera difficile de renoncer aux avantages d'une organisation scientifique du travail, génératrice d'un rendement élevé et susceptible d'accroître en même temps les rémunérations des travailleurs.

D'une façon générale, l'opposition à la productivité peut être lourde de conséquences, car même la société de l'an 2000 ne se créera pas sans travail. D'ailleurs un coup d'œil sur les pays d'obédience communiste nous démontre clairement que l'on n'a pas trouvé de solution de rechange, puisque les appels à la prestation volontaire de travail, au rendement plus élevé et à la lutte contre l'absentéisme s'y font nombreux et pressants.

Il en va de même des innovations techniques destinées à combattre la pollution et à préserver la nature. Dès à présent, il serait parfaitement possible de mettre au point des usines sans fumées rousses, des distilleries sans odeurs nauséabondes et des automobiles offrant un maximum de sécurité, mais à condition que l'on veuille bien en payer le prix le plus lourd. Par ailleurs, les industriels exigeront à bon droit une harmonisation internationale des servitudes

anti-nuisance, car il serait aberrant de leur demander de soutenir à la longue la concurrence sur le plan mondial à l'égard des pays qui se dérobent aux exigences qui s'imposent en la matière.

Sur un autre plan bien déterminé, à savoir celui des transports, le public ou du moins ceux qui prétendent parler en son nom, réclament à cor et à cri la multiplication des transports publics pour éviter aux utilisateurs de prendre leur voiture individuelle et de rendre ainsi plus inextricables les problèmes de la circulation pendant les heures de pointe.

La réalité se présente tout autrement. L'utilisateur tient tellement à sa voiture privée comme moyen de déplacement qu'il n'y renonce même pas lorsque le coût ou l'usure des nerfs en cas d'utilisation de transports publics seraient infiniment plus favorables.

Comme exemple je vous citerai le cas de l'usine de Du Pont de Nemours où nous avons dû supprimer les derniers autobus, moyen de transport bon marché s'il en est, parce que tout le monde maintenant s'amène en voiture privée.

Un autre exemple, encore plus caractéristique, nous est offert par la liaison ferroviaire entre Esch et Luxembourg. Il y a un an, l'administration des C.F.L. avait introduit, sur ma demande, une rame qui y circulait en cadence régulière, c'est-à-dire chaque heure, au même moment, une rame partait dans les deux sens.

Le résultat a été plus que décevant. Non seulement la cadence régulière n'a pas gagné les faveurs du grand public, mais tout au long des mois, le nombre des passagers des C.F.L. sur cette même ligne, la plus importante du pays, a diminué.

D'autres contradictions peuvent être décelées, telles que l'aspiration vers une stabilité accrue, voire une garantie absolue d'emploi, la résistance aux changements de la cadence du travail ou de l'habitat, attitudes parfaitement compréhensibles sur le plan humain, mais qui emboîtent le pas à la mobilité parfois indispensable du facteur travail.

On s'accorde parfaitement à consommer plus d'énergie électrique, mais on organise des croisades, parfois sur la base d'arguments purement émotionnels, contre les seules capacités à même d'accroître l'offre d'électricité au cours des décennies à venir, à savoir les réacteurs atomiques. En vérité, on exige le courant, mais on n'exige pas moins que ce courant nous parvienne de l'étranger, ou mieux de réacteurs installés sur la lune.

Certains économistes n'hésitent pas à attribuer l'inflation galopante des pays hautement industrialisés à ces contradictions de la surcroissance, inflation qui s'accompagne du reste d'un phénomène que l'on croyait à tout jamais banni, celui de la pénurie de produits de base, tels que l'énergie, la viande, la laine, le cuir et d'autres. Les gouvernements envisagent d'ailleurs de mettre en place des mécanismes collectifs — les Ministres de l'Énergie des Communautés Européennes viennent de le faire ces jours-ci à Bruxelles — pour faire face aux menaces de ruptures d'approvisionnement.

Un auditoire d'initiés comme le vôtre n'accepte de la part du Ministre de l'Economie Nationale des développements théoriques qu'à la condition qu'il les applique aux données nationales et qu'il essaie de tirer des conclusions sur la route à suivre.

Eh bien, j'essaierai de ne pas me dérober à ce devoir, sachant très bien à quel point il est délicat d'aller dans le vif d'un sujet controversé.

J'estime que la meilleure approche consiste à dresser un bilan économique global : d'un côté, les expectatives psychologiques de notre peuple à court et à moyen terme, et de l'autre, les moyens pour honorer humainement, matériellement et financièrement les conséquences de ces expectatives.

Ce bilan doit être considéré comme étant d'autant plus réaliste que dans une société démocratique telle que la nôtre, les revendications de plus en plus précises de groupes professionnels ou socio-économiques amènent inéluctablement le pouvoir politique à s'engager à honorer ces expectatives, quitte à supporter les conséquences des contradictions qui ne manqueront pas à apparaître à la suite du déséquilibre entre le coût des réformes et les disponibilités financières.

Passons donc en revue quelques-unes des revendications les plus significatives qui seront au centre de l'édification de la société de demain.

Tout d'abord on trouvera naturel que la politique des revenus dégagera pour tout le monde, à la fois pour les bénéficiaires de salaires que pour les détenteurs de capitaux, une croissance réelle de l'ordre de 4 à 5% par an, c'est-à-dire déduction faite de l'érosion du pouvoir d'achat.

Une telle croissance réelle sera très difficile à atteindre, car déjà dans l'industrie l'effet cumulé des augmentations de productivité et des prix à l'exportation ne dépasse pas généralement l'accroissement des charges dues au renchérissement des matières premières, aux effets de l'échelle mobile et aux augmentations des rémunérations.

Si l'industrie devait toutefois pouvoir s'en tirer, il n'en sera pas de même des secteurs où les frais de main-d'œuvre sont plus élevés. Ceci vaut surtout pour les prestations de service, y compris celles de l'Administration publique, où la productivité ne s'accroît que lentement.

En effet, si l'on peut faire tourner un laminoir ou une autre machine plus rapidement, de façon à produire davantage dans un laps de temps identique ou même plus court, tel ne sera pas le cas du coiffeur qui coupe vos cheveux, de l'électricien qui répare votre court-circuit, du boulanger qui cuit vos croissants du dimanche, du garçon qui vous sert votre menu, du médecin qui procède au diagnostic d'un mal, de l'infirmière qui veille au chevet du malade et du gendarme qui fait la ronde de nuit.

Les inégalités dans l'accroissement possible de la capacité de produire davantage en moins de temps se traduiront ainsi par une hausse persistante des coûts et donc des prix des produits et services à haute intensité de travail. Le renchérissement plus poussé des articles alimentaires, des réparations, des soins

de santé et de la construction va donc se poursuivre, puisque la nouvelle politique des revenus proclame comme logique et équitable d'honorer d'une façon adéquate le travail fourni par tous, où qu'ils soient et quoi qu'ils fassent.

Un deuxième élément dont il faudra tenir compte vise la réduction de la durée du travail et l'allongement du temps consacré aux loisirs. Le personnel du secteur public et les employés du secteur privé, de même que les travailleurs nantis de certains contrats collectifs bénéficient déjà de la semaine de 40 heures. En vertu de la loi de 1970 sur la réglementation de la durée du travail, la semaine de 40 heures sera également applicable aux ouvriers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975, et les heures supplémentaires qui pourront encore être prestées au-delà, disparaîtront complètement en 1980. Ceci représente une réduction annuelle de la durée du travail de 0,7% par salarié, rien que dans la période de 1973 à 1978.

D'autre part, il ne faut pas méconnaître l'effet de contagion des revendications avancées massivement dans certains pays voisins et visant à réduire l'âge de la retraite à 60 sinon à 55 ans. Nous constatons aussi que les agents du service public quittent le service dès qu'ils ont atteint le nombre indispensable d'années de prestations, et la nouvelle loi en préparation sur le régime des pensions concernant la fonction publique, de même que les dispositions en faveur d'une mise à la retraite anticipée des anciens recrutés de force facilitent également le départ prochain d'un grand nombre d'agents actifs.

Parallèlement à la tendance généralisée qui consiste à consacrer une partie moindre de sa vie au travail, nous sommes en présence des conséquences du vieillissement de notre population. Sans l'immigration qui a rajeuni la structure démographique, la situation serait aujourd'hui catastrophique.

Il suffit de vous rappeler que le taux de fécondité des familles étrangères immigrées au pays est exactement le double de celui des familles d'origine luxembourgeoise. C'est dire qu'il faut abandonner l'espoir que même une politique très active de soutien de la natalité, si nécessaire qu'elle soit, puisse modifier le comportement psychologique des familles luxembourgeoises.

Pour vous donner une idée saisissante du vieillissement d'un secteur professionnel déterminé, il suffit d'examiner de plus près la structure démographique de nos agriculteurs. En 1970, nous avons compté environ 3500 agriculteurs mâles âgés de 60 à 80 ans, mais seulement quelque 750 entre 20 et 30 ans. Inutile d'insister sur les conséquences qu'une telle structure d'âge aura nécessairement sur l'avenir de notre population agricole par suite de la simple élimination biologique.

Parallèlement, les charges de la sécurité sociale vont aller en augmentant fortement. Ceci est d'autant plus vrai que la pyramide renversée de notre structure démographique, c'est-à-dire la présence d'un nombre de plus en plus grand de ressortissants luxembourgeois âgés face à un nombre plutôt réduit de jeunes actifs, finira par provoquer une pression politique, en vue d'une amélioration rapide et substan-



tielle des pensions et des transferts budgétaires correspondants. D'autre part, puisque les gens plus âgés sont généralement les plus grands bénéficiaires des prestations médicales, le coût croissant de la médecine va peser davantage sur le bilan de nos assurances de maladie.

Enfin, il faudra s'attendre à des pressions politiques plus précises de la part d'organisations de plus en plus fortes pour la défense des intérêts du troisième âge, en vue de la construction de maisons de retraite, de centres de soins spécialisés et de la création de possibilités de distraction et de loisirs en faveur de leurs membres dont la limite d'âge ne cesse de s'étendre.

#### *Jeunesse, immigration, santé et équipements collectifs*

A l'autre bout de l'échelle démographique on verra les jeunes réclamer avec beaucoup de raison la meilleure formation possible en vertu du principe de l'égalité des chances.

Or, rien que pendant la période de 1960 à 1970 les effectifs scolaires au Luxembourg ont augmenté de 30,2%, à un moment où le groupe des jeunes de 5 à 24 ans n'a augmenté que de 17% et la population totale de 7% seulement. En chiffres clairs ceci veut dire qu'alors que le nombre des personnes actives, immigration comprise, au Grand-Duché a augmenté de 10 000 unités, celui des élèves s'est accru de 14 000. Ce sont surtout les effectifs de l'enseignement technico-professionnel, auxquels il faut ajouter les élèves de nos écoles moyennes, qui ont littéralement explosé pour passer de 2300 à 7500 de 1960 à 1970.

La perspective d'une formation meilleure est certainement excellente pour l'économie de demain, mais il ne saurait faire de doute que les besoins en main-d'œuvre, surtout non qualifiée, ne vont pas baisser pour autant, au contraire. Des secteurs entiers, notamment dans la construction, vont ressentir une pénurie accrue de bras et ces besoins ne sauraient être couverts que grâce à une immigration continue.

Qu'il soit dit en passant que les dépenses d'enseignement supportées par l'Etat et les collectivités au Grand-Duché sont passées de 850 mio en 1960 à presque 2,4 milliards de francs en 1970, ce qui représente un triplement à peu de choses près.

Le fameux problème de la prétendue menace de chômage des jeunes et notamment des intellectuels est à considérer dans un cadre général. Il est en effet naturel qu'après 25 années d'efforts pour promouvoir la scolarité et pour donner à tous une formation plus poussée, l'on en arrive à un nombre de plus en plus important de diplômés et que, par ricochet, la base des non ou des moins qualifiés se vide en conséquence.

Ainsi le succès de la démocratisation de notre enseignement nous procurera aux deux extrêmes une pléthore de diplômés et une pénurie de bras non qualifiés.

Cette pénurie devra être compensée par un solde migratoire de quelque 2500 personnes par an de 1973 à 1978, pour permettre la progression indis-

pensable de la population active intérieure de l'ordre de 4000 personnes par an pendant la même période.

Les revendications justifiées sur le plan humain des immigrants pour pouvoir amener leurs familles, pour une scolarisation mieux adaptée de leurs enfants et pour un logement plus décent se traduiront nécessairement par des dépenses plus élevées, mais ces dépenses ne constituent pas des suppléments nets, il faut le souligner avec force. En effet, si cette même main-d'œuvre, indispensable à notre prospérité, provenait de nos propres ressources démographiques, il aurait fallu également mobiliser les sommes correspondantes.

La santé constituera un autre domaine de choix où la croissance des dépenses sera plus que proportionnelle à celle du PNB. N'oublions pas que le coût de la médecine moderne en progrès constant a tendance à doubler dans 8 à 10 ans.

Les dépenses afférentes vont encore s'accroître à la suite des difficultés que l'on éprouvera pour recruter un personnel dévoué et disposé à ne pas bénéficier rigoureusement ni du repos pendant la nuit, ni du week-end libre. En outre, le passage à la médecine préventive sera une nouvelle source de dépenses massives et les soins généralisés que l'on a tendance à prodiguer aux enfants scolarisés, aux personnes handicapées et aux infirmes rendront nécessaire la construction d'instituts supplémentaires, fonctionnant à frais élevés.

Quant aux équipements collectifs, on connaît l'importance qui leur est attribuée dans la satisfaction des besoins dans les sociétés modernes.

La généralisation et l'amélioration en qualité de ces équipements tendent essentiellement à préserver la santé physique et mentale, à offrir les meilleures chances d'une formation professionnelle adaptée aux talents et non à l'origine sociale des enfants.

La hantise de ces équipements est telle qu'à un moment où nous construisons un nombre de routes, d'écoles, d'hôpitaux et les logements jamais atteint dans le passé, où les communes rivalisent en multipliant les centres culturels, les halls omnisports et les piscines couvertes, on n'a jamais critiqué avec autant de véhémence la lenteur de l'Etat à réaliser ces projets. Or, on sait parfaitement que ces investissements alimentent l'inflation sur le marché de la construction et qu'ils entraîneront, à part les coûts initiaux, de considérables dépenses d'entretien à caractère permanent.

Je me contenterai de vous dire qu'à l'heure actuelle le Ministère des Sports est saisi d'une soixantaine de demandes pour la construction de halls ou de terrains omnisports, de piscines et d'autres installations sportives d'un coût total de quelque 2 milliards de francs, alors que le plan quinquennal pour l'équipement sportif ne prévoit qu'une dépense de 250 millions !

Il en va de même pour l'équipement touristique, car ici encore l'ingéniosité des communes et des syndicats à créer de nouveaux équipements, tels que centres de loisirs, plans d'eau, piscines, chalets, villages de vacances, est développée au point que les maigres

ressources budgétaires destinées à cette fin ne peuvent manifestement pas suffire.

### *Peut-on mesurer le bonheur national ?*

La discussion de tous ces problèmes liés aux contradictions et aux exigences de la société nouvelle nous mène directement à un brin de philosophie et nous force de nous reposer la question dans quelle mesure une économie, même bien rodée et florissante, peut effectivement contribuer au bonheur des gens.

Une constatation sans doute désabusée s'indique : Le bonheur individuel et collectif ne pourra être atteint sans le progrès économique, c'est-à-dire sans la disponibilité d'une multitude de produits et de services rendant la vie plus agréable et plus libre. Mais ce même bonheur ne sera jamais totalement atteint par la production des biens et services, puisque la nature humaine est ainsi faite que les hommes développent toujours de nouveaux besoins que la meilleure machine économique est impuissante à satisfaire.

Au fond, le bonheur demeure un état de sentiments relatifs et il dépend intimement de la comparaison par rapport au groupe environnant et de l'impression de puissance ou de privilège qu'ont les individus en se jugeant au sein d'un même ensemble.

Passez-moi une explication : Être propriétaire d'une voiture est un sujet de fierté et de satisfaction. Mais si tout le monde en possède une, non seulement la présence de tant de véhicules sur la route restreint la liberté de circuler, mais elle annule en outre le sentiment d'exclusivité et de puissance que confère la possession d'un bien unique et non commun.

La propriété d'un logement ne suffit plus, car un prestige plus grand se rattache déjà à la résidence secondaire. Il en va de même pour la télévision et d'autres gadgets de la technique moderne. La publicité aura vite fait de vous suggérer que sans le dernier modèle de télévision en couleur et sans le groupe HI-FI en quadrophonie vous êtes propriétaires d'objets obsolètes qu'il est bon de jeter à la ferraille.

Il n'en reste pas moins que la grande majorité éprouve toujours des besoins réels.

Pour un très grand nombre de nos concitoyens la possession d'un logement décent constitue effectivement un rêve encore impossible à réaliser et l'achat d'une machine à laver constitue un élément de confort indéniable pour la pauvre ménagère à la tête d'une famille nombreuse.

Il faut dès lors avoir le courage pour s'opposer aux slogans de certains romantiques qui prêchent le bonheur sous forme d'un retour à la nature et d'une renonciation aux bienfaits de la société de consommation. Qu'ils fassent personnellement l'expérience d'une vie sans confort et qu'ils apprennent qu'il faut pousser pendant dix heures de suite sur les pédales d'un vélo pour produire un seul kilowatt-heure, somme d'énergie qu'ils consomment allégrement en moins d'une demi-heure en écoutant leur discothèque.

Ces considérations nous amènent également à exiger le maintien de notre appareil de production au maximum de son efficacité et de son rendement. Les

récriminations contre le profit ne sont que des sottises, car ce ne sont pas les profits en eux-mêmes qui sont critiquables, mais le mauvais usage ou la mauvaise distribution qu'on en fait. Même dans les sociétés à économie étatique les expériences récentes de l'autogestion ont remis en honneur la recherche du profit. On se demande en effet d'où viendraient les plus-values nécessaires aux investissements de remplacement, aux innovations techniques, au relèvement des salaires, à la rémunération du capital, sinon des profits préalablement engendrés.

Dans une économie comme la nôtre, où la masse salariale constitue la part la plus substantielle du revenu national avec quelque 70% du P.N.B. en 1973 et où la rémunération moyenne augmente plus vite que le P.N.B. en valeur par personne active, une responsabilité particulière incombe aux représentants des groupes salariés.

Il faudra absolument qu'ils fassent preuve du même sens des responsabilités qui les a animés jusqu'ici pour préserver au pays son climat de paix sociale qui est exemplaire en Europe.

Il est à prévoir que la masse salariale atteindra probablement 77,2% du P.N.B. en moyenne au cours de la période de 1973—1978, ce qui nous classera au rang de la Suède d'aujourd'hui.

Dans ces conditions, les accusations de paupérisation des masses laborieuses au profit du capital s'avèrent vaines et il est tout aussi naturel que la fiscalité déplacera son centre de gravité vers les revenus du travail.

Nous avons vu à quel point les exigences financières se feront pressantes à l'infrastructure générale et dans quelle mesure les transferts au profit de la sécurité sociale et du troisième âge vont se développer.

Qu'on ne nourrisse dès lors pas d'illusions sur les allègements fiscaux à attendre, exception étant faite pour quelques ajustements afin de corriger des inégalités trop prononcées.

En 1970, quelque 50% du P.N.B. suédois furent représentés par des impôts, contre 20% environ chez nous. C'est dire qu'une fraction de plus en plus grande des revenus nominaux sera accaparée par la fiscalité pour permettre le financement d'un train de vie élevé, pour parfaire les équipements collectifs et pour assurer les transferts à caractère social. Il apparaîtra dans cet ordre d'idées que notre pays n'échappera pas à la nécessité de réexaminer sérieusement le problème de l'inégalité des revenus devant le fisc, les revenus dérivés du travail y étant soumis totalement, alors que les revenus de plus-values immobilières et mobilières à caractère spéculatif n'y sont soumis que partiellement ou pas du tout.

J'ajoute, au risque de dissiper certaines illusions, que le Luxembourg s'est déjà habitué depuis belle lurette à vivre sur des ressources fiscales qui n'ont pas trouvé leur origine ni dans son travail, ni dans ses capitaux propres.

Allusion est faite ici aux impôts, aux redevances et aux droits payés par les sociétés holding, les banques, la compagnie de radio-diffusion et d'autres firmes

implantées au Luxembourg pour des raisons tenant soit au statut spécial qui leur est réservé, soit à la position géographique privilégiée de notre pays. En défalquant les revenus de l'Etat de ces ressources, le poids de la fiscalité luxembourgeoise devrait être relevé de quelque 2 milliards de francs par an, rien que pour compenser les pertes ainsi essuyées. Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour se faire une idée du bilan fiscal réel et de l'effort que le pays tout entier serait astreint de fournir, si le train de vie actuel était maintenu.

### *L'heure des choix et des priorités*

Le tableau d'ensemble que l'on peut brosser de notre avenir prévisible n'est donc pas exempt d'incertitudes.

Il faudra rappeler avec insistance à tous ceux qui exigent la réalisation immédiate de toutes les revendications imaginables que nous n'en avons pas les moyens à moins qu'on n'accepte une charge fiscale ruineuse pour les entreprises et écrasante pour les particuliers.

Nous devons dès lors opter pour certaines priorités et s'il est impérieux de réserver une attention particulière au relèvement du minimum vital garanti actuellement par les rentes du fonds de solidarité ainsi qu'aux investissements dans le domaine de la santé et de l'éducation, il est par contre aberrant de vouloir réserver une priorité analogue à la gratuité des transports pour tout le monde, une fois que la gratuité en faveur des jeunes gens en cours de formation professionnelle aura été complètement réalisée.

D'une façon générale, nous devons nous efforcer à nous défaire de certaines attitudes irrationnelles. Il est parfaitement inconcevable de s'opposer à une immigration continue, alors que nous savons que sans cette immigration nous manquerons des bras indispensables pour effectuer les travaux que les Luxembourgeois ne veulent ou ne savent plus faire eux-mêmes.

Il est tout aussi aberrant d'émettre systématiquement des préjugés contre l'industrialisation, contre la production d'énergie nucléaire ou contre le bruit normal causé par la navigation aérienne, puisque notre économie perdrait des atouts sérieux et ruinerait ses chances d'avenir si elle devait renoncer aux apports de ces activités.

Qu'on se dise également que l'amélioration de la qualité de vie passera nécessairement par un coût plus élevé. Il sera difficile d'imaginer comment nous réussirions à réduire à bref délai l'horaire du travail, à abaisser l'âge de la retraite, à allonger les vacances et à accroître en même temps les profits et les rémunérations nettes.

Le processus de croissance devra se poursuivre à la fois grâce à une politique très sélective d'expansion industrielle et à la faveur d'une incitation à créer des activités tertiaires nécessitant de hautes qualifications. Ce double but est poursuivi précisément par la nouvelle loi-cadre d'expansion industrielle en instance législative. L'effort d'industrialisation mené ces dernières vingt années nous a valu non seulement

quelque 10 000 emplois dans une soixantaine d'entreprises, mais il nous a surtout aidé à résoudre le problème de l'exode rural, il nous a permis en outre d'éviter un nouveau déséquilibre régional. Par surcroît, l'œuvre entreprise a été d'une rentabilité parfaite sur le plan global, car les recettes fiscales de toute nature ont déjà largement dépassé toutes les aides directes et indirectes accordées.

Je n'insisterai pas sur les suppléments de pouvoir d'achat qui ont été pompés dans notre circuit économique grâce à la masse salariale payée aux agents de ces entreprises, masse qui atteint quelque 2 milliards par an rien que dans les 10 entreprises les plus importantes.

La croissance et une plus grande diversification de notre appareil productif seront d'autant plus nécessaires que notre industrie de base, la sidérurgie, continuera comme par le passé de réduire lentement ses effectifs, d'environ 0,5% par an.

Par contre, une attention soutenue devra être prêtée aux conditions d'exploitation de nos usines, car les réserves de minerai, y compris celles du sous-sol français voisin, s'amenuisent et d'ici 20 ans on ne voit guère comment poursuivre leur exploitation, compte tenu du prix de l'énergie qui ne cesse de croître. Notre minette a été un atout indéniable de notre sidérurgie, du moins aussi longtemps que son faible prix de revient pouvait compenser largement les frais du coke nécessaire à sa réduction au haut-fourneau.

Or, ce rapport est en train de se détériorer rapidement. Le coût du coke est lié en effet pour 70% à celui de la main-d'œuvre et l'emploi d'un minerai pauvre en teneur de fer et exigeant beaucoup de calories et d'éléments réducteurs, donc de grandes quantités de coke, deviendra de moins en moins compétitif. A terme, on devra mélanger la minette à des minerais plus riches qui doivent être importés de pays lointains.

Il faudra dès lors songer à introduire des techniques nouvelles passant de l'injection de fuel liquide dans les hauts fourneaux aux moyens révolutionnaires, comme par exemple les bandes transporteuses ou les pipes destinés à acheminer les minerais importés à haute teneur en fer. Il ne faudrait même pas reculer devant des solutions encore plus osées, du moment que les essais qui se poursuivent au Japon en vue de la réduction directe du minerai de fer seraient couronnés de succès. Ceci comporterait le cas échéant la nécessité de prévoir l'installation d'un réacteur atomique à haute température, seul capable de procurer les gaz à mille degrés et au-delà, afin de procéder à la réduction directe.

Dans les autres secteurs, industriels aussi bien que tertiaires, on n'échappera pas non plus aux exigences d'une plus grande compétitivité. Il faudra en effet tenir compte de la concurrence accrue que feront sur le plan mondial les jeunes nations industrielles qui viennent de faire leur apparition sur les marchés et dont l'agressivité commerciale est parfaitement indépendante de leur régime politique.

On ne fera pas de cadeau au Luxembourg, car nous continuerons à dépendre pour 90% de la bonne

tenue de nos échanges extérieurs et rien ne permet de prévoir que l'intérêt national, la loi de la concurrence, de même que la loi de l'offre et de la demande, seront détrônées sur le plan mondial, alors que même les pays à économie centralisée attaquant les marchés internationaux suivant ces principes.

La responsabilité de tous les agents économiques, aussi bien du côté patronal que du côté des salariés sera grande, et l'initiative heureuse que vient de prendre le Gouvernement en proposant une première loi sur l'introduction de la cogestion et du partage des responsabilités constituera probablement la dernière chance pour l'économie du marché de démontrer qu'elle peut être à la fois supérieure en efficacité et plus respectueuse de la dignité humaine que d'autres formes de gestion des entreprises.

Nous savons que les charges que la construction de la société nouvelle entraînera fatalement seront considérables.

Pour faire face à ces charges, nous devons opter pour une croissance raisonnable, en tenant compte des impératifs d'environnement, nous devons établir

un choix judicieux des priorités et avoir le courage de reconnaître que « choisir, c'est renoncer ».

Il faudra que le pays dispose, en prévision de cette épreuve :

- d'une race de patrons qui voient plus loin que le bout de leur cheminée;
- d'une génération de dirigeants salariés qui comprennent que l'on ne peut manger à la fois son gâteau et le garder pour demain;
- d'une élite de fonctionnaires conscients qu'une gestion efficace se situe en dehors de la routine et des droits acquis;
- enfin, d'une poignée d'hommes politiques qui assument des risques et qui agissent dans une optique qui va au-delà de la prochaine échéance électorale.

Ce n'est qu'à ces conditions que nous saurons faire face au coût très élevé d'une plus grande qualité de la vie. Et ce n'est qu'à ce prix que les engagements de dépenses que nous multiplions allègrement sur l'avenir ne se révèlent finalement être des chèques sans provision.

## La politique d'expansion industrielle de 1959 à 1972

Le 14 décembre 1972, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Économie nationale, a présidé une table ronde regroupant quelque 24 experts, fonctionnaires et représentants des milieux des affaires afin de dresser, dans une vue dynamique des choses, un bilan global de la politique d'industrialisation pratiquée depuis 1959, en vue de cerner l'apport réalisé et à prévoir, en contrepartie du coût global supporté par l'économie.

Quatre groupes d'idées ont été débattus :

- situation de l'économie sans l'œuvre d'industrialisation,
- l'acquis économique, l'impact structural,
- le bilan des avantages,
- le coût économique global à charge de la collectivité,
- les conclusions pour l'avenir.

Nous reproduisons ci-après les conclusions principales dégagées des travaux de cette table ronde et qui furent publiées récemment par le Ministère de l'Économie Nationale.

### Justification de la politique d'industrialisation

#### *Le monolithisme sidérurgique*

Au Luxembourg, la sidérurgie représente à peu près 25% du P.N.B., contre environ 4% en Répu-

blique Fédérale, 3% en Belgique, 2% en France et en Italie et 1% aux Pays-Bas.

Tant que la sidérurgie constituait un secteur à croissance rapide et que les prix internationaux de l'acier évoluaient favorablement, ce monolithisme était évidemment un avantage particulier qui explique en grande partie la prospérité actuelle du pays.

Dans l'ensemble, le Luxembourg a été — les termes de l'échange étant également pris en compte — durant un demi-siècle un pays privilégié par excellence. L'évolution au cours de la dernière décennie et les perspectives pour les prochaines années montrent que le concours de circonstances favorables ne peut pas nécessairement durer.

Dans le long terme, la plupart des branches industrielles suivent en effet une courbe logistique, c'est-à-dire que la phase de croissance rapide est suivie d'une phase où les facteurs de freinage — d'ordre technique, commercial et autre — se font sentir de plus en plus fortement.

Cette tendance marque la sidérurgie européenne. Un déséquilibre structural croissant se développe entre la consommation et la production en raison de l'entrée sur le marché de nombreux producteurs nouveaux.

Au Luxembourg, cette évolution est d'autant plus caractérisée que la compétition se fait excessivement



vive sur les marchés d'exportation des laminés et que par la force des choses il n'existe pas de sidérurgie côtière.

Ces facteurs expliquent la progression assez lente de la production luxembourgeoise d'acier, celle-ci ne s'étant accrue que de 2,9% en moyenne annuelle durant la période 1960—1970 (contre +5,2% durant la période 1950—1960), alors que la production communautaire a augmenté de 4,1% et que la production mondiale a enregistré une expansion de 5,8% par an durant cette décennie.

En outre, les importantes mesures de rationalisation que les entreprises luxembourgeoises et les mines de fer ont été amenées à prendre se sont traduites depuis 1965 par la disparition de quelque 1500 emplois pour ouvriers dans ce secteur, dont la moitié environ concerne les seules mines de fer.

On sait d'ailleurs que dans certaines régions voisines du Luxembourg et notamment en Lorraine, la réduction de l'effectif de la sidérurgie et des mines de fer a pris des proportions autrement considérables.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, les regroupements opérés et les importants investissements réalisés ces dernières années montrent que les industriels ont confiance dans l'avenir à moyen et à plus long terme. Toutefois, le rythme de croissance de la production sidérurgique sera probablement assez lent, de l'ordre de 2,5 à 3% par an, et restera en deçà de celui des autres industries luxembourgeoises. Quant au personnel, il aura tendance à diminuer légèrement. Par conséquent, dans un avenir prévisible, la sidérurgie ne sera plus un secteur « moteur », mais continuera à former un élément stabilisateur dans la vie économique du pays.

#### *La croissance économique*

L'impact du monolithisme industriel sur la croissance économique est double.

D'un côté, le taux de croissance du produit national brut est sensiblement inférieur à celui qu'enregistrent les pays partenaires du Marché Commun, comme le montre le tableau suivant :

*Accroissement annuel moyen du P.N.B. (en volume)*

Période 1960—1970

Allemagne Fédérale	4,9%
France	5,8%
Italie	5,7%
Pays-Bas	5,0%
Belgique	4,7%
Luxembourg	3,4%

D'autre part, le rythme de la croissance économique luxembourgeoise est saccadé en raison des fortes fluctuations cycliques qui se manifestent sur le marché mondial de l'acier.

Si la rationalisation poussée des entreprises existantes peut influencer d'une façon positive sur le taux de croissance, on doit être conscient que la marge de

manœuvre est limitée à cet égard. Force était donc de recourir à la deuxième voie possible, c'est-à-dire la création d'entreprises nouvelles à haute productivité.

Entre 1960 et 1970 le P.N.B. luxembourgeois est passé en prix courants de 30,0 milliards à 46,9 milliards de francs; durant la même période la valeur ajoutée des industries nouvelles, créées depuis 1960 seulement, donc à l'exclusion de Goodyear-pneus, s'est accrue régulièrement pour atteindre 4,3 milliards en 1970. Par conséquent, quelque 25% de la croissance du P.N.B. enregistrés durant cette période s'expliquent par l'impact des industries nouvelles.

Sans ce mouvement de diversification industrielle, la croissance économique aurait donc été nettement plus faible, d'autant plus que l'augmentation de la production sidérurgique n'a atteint que 2,9% en moyenne annuelle durant la période de 1960 à 1970.

En revanche, il faut se rappeler qu'à l'heure actuelle, les industries nouvelles ne représentent encore que quelque 10% du P.N.B. Par conséquent un accroissement annuel de 10% de la production de ces industries ne donne qu'un accroissement de 1% du P.N.B., toutes choses restant égales par ailleurs.

Ces chiffres montrent que malgré les efforts des douze dernières années, la part des industries nouvelles dans notre structure économique est encore trop faible pour produire un impact conséquent sur la croissance. Ceci pourrait être le cas, si les industries nouvelles avaient à l'heure actuelle le même poids économique que la sidérurgie, ce qui prendrait, à en juger d'après le rythme du passé, encore quelque 20 ans.

A l'avenir, les nouvelles entreprises devront supporter l'essentiel de l'effort de croissance, car le taux d'expansion de la production sidérurgique sera probablement inférieur à 3%. Pour que le Grand-Duché enregistre le même taux de croissance que les pays voisins, il faudrait, soit que la sidérurgie trouve un contreponds au moins équivalent dans les autres industries, surtout à haute intensité d'innovation, soit que la sidérurgie augmente sa production en moyenne annuelle de 5 à 6%. Or, ni les calculs précédents sur le poids relatif des industries nouvelles, ni les perspectives à long terme du marché sidérurgique ne laissent entrevoir l'une ou l'autre évolution pour l'avenir.

Un dernier aspect qu'il faut relever dans ce contexte est l'effet bénéfique des industries nouvelles sur les fluctuations cycliques qui accompagnent le développement économique. Etant donné en effet que le cycle conjoncturel des pneus et des produits chimiques diffère le plus souvent de celui de l'acier, les fluctuations cycliques du P.N.B. seront progressivement « lissées » et le développement saccadé par « grands bonds en avant » tous les cinq ans fera place à une évolution un peu plus régulière au fur et à mesure que le contreponds des industries nouvelles augmentera.



## L'acquis industriel et économique

### Les réalisations

Voici la liste mise à jour d'une cinquantaine d'industries nouvelles.

N°	Nom	Objet social	Date de la constitution	Début de la production	Capital social mio de fr.
1	PARAPRESS, S. A. Bettembourg	Fenêtres et portes pour caravanes	17. 08. 1959	1959	5
2	CANADA DRY LUXEMBOURG, S. A. Luxembourg	Boissons non alcoolisées	3. 09. 1959	1960	12
3	I.N.T.E.C., International Engineering Cy, s. à r. l. Wasserbillig	Fabrication de produits enrobés pour routes	1. 09. 1960	1961	1
4	YATES INDUSTRIES, S. A., Wiltz	Feuilles de cuivre électrolytique pour circuits	29. 11. 1960	1963	18
5	EUROFLOOR, S. A. Wiltz	Produits en plastique pour le recouvrement des planchers et des murs	18. 01. 1961	1962	40
6	ALCUILUX, S. A. Eselborn (Clervaux)	Articles de fonderie en aluminium et cuivre : moules pour pneus	3. 08. 1961	1964	7,5
7	LUTEX, S. A. Steinfort	Fabrication de vêtements pour dames	18. 08. 1961	1961	0,4
8	BAY STATE ABRASIVES, S. A. Steinsel	Produits abrasifs pour tous usages	15. 09. 1961	1963	175
9	NO NAIL BOXES EUROPE, S. A. Ettelbruck	Emballages en bois d'un type spécial	1. 12. 1961	1962	6
10	SOURCE NATURELLE CARBO-GAZEUSE, S. A. Rosport	Eau minérale gazeuse naturelle	9. 03. 1962	1959	8
11	CLEVELAND TRAMRAIL INTERNATIONAL, S. A. Clervaux	Matériel spécial pour la manutention industrielle	14. 08. 1962	1963	50
12	FAPRAL, S. A. Bertrange	Fabrication de produits alimentaires	19. 10. 1962	1964	6,5
13	COMMERCIAL HYDRAULICS, S. A. Diekirch	Matériel hydraulique — fabrications métalliques	19. 10. 1962	1962	80
14	TEXAS REFINERY CORP., S. A. Echternach	Produits de revêtement et d'isolation à base de bitume	5. 11. 1962	1963	2,5
15	DU PONT DE NEMOURS (Luxembourg), S. A. Contern	Feuil en polyester « Mylar » (marque déposée Du Pont)	11. 12. 1962	1965	450
16	VETEMENTS ODILE, S. A. Troisvierges et Diekirch	Confection pour dames	22. 01. 1963	1963	5
17	SOGEPLAST, S. A. Société Générale des Produits Plastiques Wiltz	Fabrication de sacs et sachets en matière plastique	18. 11. 1954	1964	35
18	SOLUPLA, S. A. Redange-sur-Attert	Produits en matière plastique	25. 04. 1963	1963	2

19	NORTON, S. A. Bascharage	Machines spéciales pour le sciage de béton, de maçonnerie et de revêtements routiers	11. 06. 1963	1963	6,2
20	INTERNATIONAL SECUTEX CY Ltd (Luxembourg), S. à r. l. Eischen	Fabrication de matériel de sécurité et d'accessoires vestimentaires	1. 08. 1963	1963	0,6
21	MONSANTO Cie, S. A. Echternach	Fabrication de fibres synthétiques	29. 08. 1963	1965	1480
22	P. LORILLARD, S. à r. l. Ettelbruck	Fabrication de cigarettes	6. 11. 1963	1964	100
23	BETON FRAIS, S. A. Esch-sur-Alzette	Fabrication de béton préparé	13. 10. 1964	1965	10
24	DOSTERT Raymond Lorentzweiler	Atelier de constructions mécaniques	1965	1965	
25	GRADEL, S. A. Steinfort	Produits pour l'industrie nucléaire	22. 02. 1965	1965	1,6
26	UNIROYAL (Luxbg), S. A., Steinfort	Fabrication de toile pour pneus	20. 10. 1965	1967	50
27	LA CONTINENTALE, S. A., Bascharage	Fabrication de produits réfractaires spéciaux	1. 02. 1966	1967	1,5
28	EUROCAST, S. A. Grevenmacher	Aciers moulés et fontes synthétiques	26. 04. 1966	1967	46,25
29	S.E.M., S. A. Société d'Expansion Immobilière Medernach	Eléments préfabriqués pour le bâtiment et constructions immobilières	29. 10. 1965	1967	5
30	MORGANITE Luxembourg, S. A. Windhof-Koerich	Fabrication de produits en carbone-graphite	23. 11. 1967	1968	10
31	LUXEMBOURG INDUSTRIES, S. A. (Goodyear) Colmar-Berg	Fabrication d'entoilage pour pneus	29. 04. 1968	1969	100
32	MOUNTFIELD, S. A. Troisvierges	Tondeuses à gazon, Motoculteurs	9. 09. 1968	1968	3,6
33	ALUMASC (Luxbg.), S.A. Troisvierges	Fonderie d'aluminium	2. 06. 1969	1970	18
34	LUXMOLD, S. A. (Goodyear) Colmar-Berg	Moules pour pneus	4. 12. 1969	1970	75
35	CONTINENTAL ALLOYS, S. A. Dommeldange	Ferro-alliages	11. 07. 1969	1970	175
36	TECHNOFIBRES, S. A. Mertert	Fibres en polyester	12. 12. 1969	1971	15
37	SECURROUTE, S. A. Hosingen	Glissières de sécurité pour routes	7. 01. 1970	1970	1,5
38	AMER-SIL, S. A. Kehlen	Séparateurs de batteries	13. 02. 1970	1971	10
39	GENERAL MOTORS Luxembourg, S. A. Bascharage	Matériel de génie civil	25. 02. 1970	1971	50
40	ARMATURES, S. A. Mondercange	Armatures pour béton	3. 03. 1970	1970	12
41	EUCOSIDER, S. A. Pétange	Steel Service Center	6. 06. 1970	1972	6
42	FAN INTERNATIONAL s. à r. l. Luxembourg	Cables métalliques pour pneus	9. 07. 1970	1972	100

43	LUXWIRE, S. A. Bissen (Gr. Goodyear)	Cables métalliques pour pneus	31. 07. 1970	1971	100
44	MONSANTO Luxembourg, S. A. Echternach	Fibres nylon pour l'industrie du tapis	4. 09. 1970	1972	200
45	DU PONT PHOTOLUX, S. A., Contern	Pellicule de base pour films photographiques	1. 04. 1971	1972	680
46	PADUA Bekleidung KG, Troisvierges	Vêtements pour dames	7. 12. 1971	1971	3,4
47	OXYLUX, S. A. Esch-sur-Alzette	Oxygène	11. 02. 1972	1972	100
48	LUXACO, S. A. Mertert	Sacs en papier à grande contenance	29. 03. 1972	1973	50
49	DU PONT FIBRES, S. A. Contern	« Typar » support pour tapis en polypropylène spunbonded	14. 12. 1972	1974	250

Les entreprises industrielles nouvelles établies au Luxembourg ont réalisé de 1959 à 1972 des investissements de première installation et d'extension d'une valeur de 16 milliards de francs. Globalement, le tableau se présente comme suit :

*Investissements des entreprises nouvelles en  
bâtiments et équipement*  
(en milliards de francs)

1959	0,0	1966	0,5
1960	0,1	1967	0,9
1961	0,1	1968	1,0
1962	0,4	1969	1,0
1963	0,9	1970	1,6
1964	2,8	1971	2,9
1965	1,5	1972 (est.)	2,3

Total : 16 milliards de francs

Ce chiffre élevé reflète une constante de la politique industrielle du Gouvernement luxembourgeois qui a encouragé et continue à promouvoir essentiellement les projets d'investissement à grande intensité de capital et à haute valeur ajoutée.

La création d'un emploi dans une entreprise nouvelle a nécessité en moyenne un investissement fixe de 1.600.000,— francs de la part de l'industriel. En

République Fédérale d'Allemagne, pendant la période 1969—1972, un nouveau poste de travail a coûté nettement moins : 880.000,— francs. Cette comparaison met en évidence une fois de plus le haut degré de technicité des entreprises nouvelles qui font appel à une main-d'œuvre spécialisée, mais relativement peu nombreuse. Cette situation est particulièrement favorable, eu égard au manque de main-d'œuvre chronique qui va caractériser l'économie du pays à moyen et très probablement aussi à long terme.

Dans l'éventail des secteurs auxquels appartiennent les entreprises nouvelles, les matières plastiques et les fibres synthétiques occupent une place prépondérante. Le secteur des fabrications métalliques — traditionnel au Luxembourg — a été enrichi par des produits nouveaux qui ont un avenir certain.

Il convient de relever que les secteurs des matières plastiques et des fibres synthétiques se signalent par le dynamisme de leur taux de croissance, ce qui permet d'augurer favorablement du développement des entreprises concernées.

Enfin, il est bon de relever que le taux moyen à l'aide, les allègements fiscaux mis à part, est de 6,55 % de la valeur des investissements industriels nouveaux.

# BENELUX

## Europe's conscience : a success story of integration

« The Times » a publié le 26 mai 1973 un article consacré à l'union économique Benelux. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article intitulé « BENELUX, Europe's conscience: a success story of integration », et émanant du journaliste anglais Monsieur David Bake.

*Twenty-five years ago, Belgium, The Netherlands and Luxembourg implemented a customs union agreement. Twelve years later a treaty instituting an economic union came into effect. This special report examines the degree to which the BENELUX countries are still setting the pace for European integration within an enlarged EEC.*

When the Benelux customs union was implemented 25 years ago, the sponsors of the project had two clear purposes in their enterprise. The first was to aid and speed the recovery of their countries devastated by the war. The second, and more ambitious, goal was to provide a testing ground for the whole idea of uniting Europe.

There is no doubt that Benelux succeeded in its first goal, and the advanced state of integration which exists today continues to benefit the three countries involved. The Netherlands, which ended the war with a third of its national resources destroyed and with a weak industrial base, has had one of the most rapid growth rates in Western Europe. Belgium, which was beginning in the late 1940s to show the signs of decline in its traditional industries which became its greatest problem in the 1950s, has since recovered, aided in part by a de facto specialization of industry between it and The Netherlands. Luxembourg, shaking off its Ruritanian image, has become an important banking centre.

In its early stages the union was clearly a major source of encouragement to those who favoured European integration. There were many proposals floating around at the time Benelux was formed which would have set up customs unions in Western Europe, but only Benelux was put into effect.

Other, more ambitious, projects such as Fritalux, which would have placed France, Italy, Belgium, Holland and Luxembourg in one unhappily named grouping, collapsed because of fears that national industries could not survive without high tariffs and strict restrictions on imports. Benelux proved that they could, though its effect was different from what most of its founders expected.

When Benelux was set up Holland was a largely agricultural country and Belgium was the industrial centre, and complementary trade between the two sectors was expected to provide the basis of cooperation. In the event the Dutch industrialized so rapidly that the failure of the three countries ever to work out a proper policy on agriculture caused little more than irritation and a certain amount of smuggling.

However, the success of the Benelux union is due to more than economic factors. Benelux was the

drawing closer together again of two countries which were once one. Belgium only began its existence as a sovereign state after a revolt against the Dutch king, and although the Belgians and the Dutch reserve all their nastiest comments for each other, their common tradition has made it easier for them to cooperate.

They have also found it easier because of their obvious self-interest in the political sphere. Belgium and The Netherlands are small countries, and Luxembourg is minute, so that the only way of making their voice heard in a Europe of medium-sized powers such as France and Germany is to cooperate.

Nevertheless, all these natural advantages in the setting up of Benelux have limited the role it can play as a test bed for new ideas of how to integrate Western Europe as a whole. The problems of integrating a continent of 250 million people differ greatly from those of achieving a union of fewer than 25 million.

The difference can be seen by contrasting the cumbersome machinery of the EEC's council of ministers, which to take a decision has at least nine ministers representing nine countries sitting around a table and working late into the night, and the minor friendly chats which are sufficient to run Benelux.

It is significant that Benelux cooperation has been most successful in external policy, a field where the member states are less strongly involved than in domestic matters. There has been considerable progress towards the harmonizing of excise taxes, though even this is now under question as the Dutch and Belgians grapple with different rates of inflation.

The relative lack of innovation on the institutional side is also a factor which has made the Benelux model of only limited importance in the development of European union. Benelux came into being in the days just after the war when the political leaders of the three countries still knew each other intimately from their wartime exile in London.

Benelux has always been basically an example of intergovernmental cooperation, backed by a small secretariat with no powers of initiative. In this it differs from the EEC, where a supra-national commission is very clearly given the role of speeding up the integration process by finding solutions and policies which rise above national interest.

Critics of the EEC approach point out that the Commission proposals usually follow the lines dictated by national governments, rather than leading them.

But the commission was successful in the early sixties in pushing through a common farm policy,

which was clearly harmful to some countries' farming interests, whereas Benelux had failed to do this. The Belgian ministers who had been up to The Hague to sign the treaty bringing in the second stage of Benelux after 10 years of its existence had to wait at the frontier while their train was searched for smuggled butter.

There is no doubt that a major reason for this has been the determination of the three countries to press for a Europe-wide integration, rather than concentrating on integrating Benelux, and to a certain degree the whole Benelux idea has been overtaken by the European Community. Many of those who founded Benelux would say that this was no bad thing, and would welcome any signs that the EEC showed of introducing such features as a single passport check for the whole Community, or greater harmonization of taxes.

Benelux is likely to play its part in the future in pressing for European integration of this kind, and in what it sees as its job to be the conscience of Europe. The Benelux countries are always at the forefront of pressure for direct elections to a European parliament and Holland favours severing the links with the dictatorial states on the EEC's southern rim. Until greater European progress towards unity is achieved, Benelux will probably jog along very much as it is at present, a constant reminder that it is possible to build closer links between countries in Western Europe.

What have been the main achievements of the Benelux countries since their agreement came into operation 25 years ago?

Although the EEC has been functioning for 15 years the Benelux countries are still in front in the field of integration. Perhaps the most tangible evidence of this is our decision at the Benelux summit conference in 1969 to do away with frontier formalities within Benelux so that the citizens of the three countries really have the feeling of belonging to a single territory. We have almost reached this point though we are somewhat behind schedule. You still have certain controls at the frontier but they are no longer due to fiscal and customs differences. They are mainly concerned with statistical information so that we can record trade between one country and another. Now we have gone as far as to remove the necessity of handing over these documents at the frontiers. When this comes into force later in the year you will be able to carry out such formalities in the capital or other towns of the country.

In the economic, financial and social fields there is also a good deal of integration. For instance, if you look at tenders for contracts you see that it is a community where the Dutch and the Belgians have no difficulty in coming to work here.

We have judicial agreements which go farther than those with any third country. In practice this means that judgments passed by a Benelux court — in the defendant's language — can be carried out in any part of the Community. Before we used to say: « We can't read that. Send us a translation. The courts must legalize it. »

We have set up a system of control for pharmaceuticals which is valid for the three countries. If, after tests, the Dutch authorize the sale of such and such a product, that authorization is automatically valid for Belgium and Luxembourg as well.

I genuinely hope that our record of political collaboration will become an example for the EEC. Without signing great political treaties we have reached the point where none of our three governments — except for the occasional accident which is becoming more and more rare — takes an important decision without consulting the others. This creates a feeling of trust; something which, alas, is still not apparent at EEC level. You know that your partners won't do something against you tomorrow without warning.

I would go even farther and say that during the last two years I don't believe there has been any fundamental question on which we weren't in agreement. We saw each other before EEC meetings, without a show of publicity because we wanted to avoid doing what the French and the Germans did in the framework of a treaty: to say categorically — this is the Benelux view. We did not take a stance against the others but tried to harmonize opinions amongst ourselves.

It is certainly easier for us little countries to do this, for to a certain extent it is not in our interest to underline disparities between ourselves. With great powers like Britain and France there is a tendency from the start to keep the upper hand, to maintain one's own personality.

The fact that the standard of living in our three countries is appreciably the same helps a lot. We do not have a Mezzogiorno or the Shetlands and the Orkneys. It is much easier to integrate one's policies when one knows that the average Dutchman, Belgian and Luxembourger works in similar conditions and receives a similar salary.

These similarities extend to the political sphere as well. From the beginning the three of us wanted a reconciliation between France and Germany because it was on the slopes of Benelux that their armies had previously met. However, we are not simply content to observe this reconciliation. We think that we are one of its guarantors, part of its cement. That is why we do not play only a waiting game in the matter of European integration but often point to solutions which in one sphere may be nearer the French position, in another nearer that of the Germans.

Do you think that Benelux has been overtaken by events within the larger community of which it is a part?

We want to be overtaken by the EEC because that would prove that it had become an increasingly integrated organization. It is clear that EEC policy takes precedence in the agricultural sphere. The Benelux agreements still have a role but in a very limited way. However, in the monetary field things are different. During the monetary crises the Benelux countries stood together. When it was a question of devaluation, of dual exchange rates, when The Nether-



lands had difficulty in taking a decision, the two others were ready even to accept certain losses to maintain this solidarity and to prevent a divergence of views.

The Benelux position on monetary matters gradually came to be shared by the other EEC members. This applies also for the Werner plan for monetary union. Mr. Werner (Luxembourg's Prime Minister) made certain proposals which were first supported by the Belgians and the Dutch. They then set about convincing the others and eventually we arrived at the plan which has been developed today. This is one of the instances where our solidarity — and our experience, for Luxembourg has had a monetary union with Belgium for 50 years — played a role. Belgium and The Netherlands are trying more and more to place their monetary policies on the same wavelength.

What political relevance does Benelux have now that Britain has joined the EEC and provided a counterweight to France and Germany?

Britain's entry has changed the data of the problem. It is natural that the more numerous you are the less individuality counts, especially as far as the little ones are concerned.

Britain's entry has introduced a new risk which concerns the consultations between the three great powers. Before, you had Franco-German meetings, which already embarrassed us a little. If Herr Brandt first sees M. Pompidou on each important problem, after that Mr Heath sees Herr Brandt and then Mr. Heath sees M. Pompidou — the multiplying of these meetings already amounts in practice to negotiations. Then you put the other countries in a position where they either have to say that they cannot accept that — and you risk being taken for someone who opposes an agreement, which we do not want — or you must simply follow suit.

There is the danger. Naturally the big powers must consult each other, but I hope that it will only be an exchange of views, an approach to a problem; that they will not form a kind of directory but that solutions will be genuinely negotiated and taken in a Community framework.

A public opinion poll was carried out recently on European integration. I was struck by the fact that in the big countries there was a larger number which thought this should be achieved by the Council of Ministers and by a European government; and in the little countries mistrust on this score, with priority being given to a European parliament. I believe that this arises from the fact that in the Council the big powers are a little bigger and the little ones a little smaller still. But that in the parliament you hope that a mixing of peoples will make this superiority disappear.

It appears from a recent interview by Mr Van Elslande, the Belgian Foreign Minister, that the creation by Benelux of a model of political integration for Europe is no longer important for Belgium. What are Luxembourg's views on this?

Even when Mr Van Elslande proposed political integration some years ago we did not share his

views. We have always thought that Benelux in the form which it has now taken — a form which we must continue to develop — is largely satisfactory. It is even an example which we should like to see followed by the big powers, which are always saying that they cannot lose their personality.

We say that the Queen of The Netherlands has clearly remained the sovereign of that country, and the same goes for the King of the Belgians and the Grand Duke here. Our parliaments and governments are very zealous of their prerogatives and yet in matters of world policy, even in small matters, we harmonize our viewpoints and our peoples increasingly have the impression that Benelux must come together before looking for support from the Italians, English, Danes, and so on. That is the first step towards political integration. I have never shared the spectacular wish that political unity should be achieved straight away.

What are the immediate tasks facing the Benelux countries?

The economic sphere will remain a particularly important problem as far as integration is concerned. Here there are negative aspects. We had long and serious negotiations over harmonization of excise duties. We had hardly reached an agreement when one of the member countries raised them again. Why did the country change its policy? For budgetary reasons. Therefore, if we wish to make further appreciable progress towards integration we shall have to move increasingly towards a budgetary policy where there are no longer great differences between us.

How is Luxembourg's policy within the EEC distinguished from that of Belgium and The Netherlands, particularly with regard to France? Every policy of a country is to a great extent forcibly conditioned by its geography and history. We are nearer the French than the Dutch and we have not experienced exactly the same problems with the French as they. In many questions we showed more understanding, or less apprehension, of French policy. In the crises between The Netherlands and France we found ourselves roughly between the two, without injuring Benelux solidarity. On the contrary, this meant there was a greater willingness to compromise, with us in the role of honest broker. In the quarrels with France, Belgium and Luxembourg followed appreciably the same line. The two poles were Paris and The Hague, with Brussels and Luxembourg between them.

The Netherlands always made us aware of Britain's problems, while we tried to explain the French position to the Dutch. That's why the Benelux countries as a whole played a useful role.

It was always said that the Dutch were the most integrationist-minded. I don't always agree. I claim that no country is more ready to accept sacrifices for the sake of integration than Luxembourg. Sometimes I have the impression that they are becoming a little more cautious in The Netherlands.

Do you think that Benelux will survive only as long as integration at EEC level remains unrealized?

I fear that this choice will not arise in the near future. But even when the desired day arrives I do not believe that Benelux will disappear. It will disappear to a certain degree, institutionally or juridically; we shall sign fewer Benelux, and more EEC, agreements. But I believe that between now and then history and our collaboration will have made us a more integrated region within a Community framework. Just as in the future one will feel oneself

to be a European. I believe that within 10 years, with a change of generation, one will already feel oneself a little more Benelux-minded, as others feel themselves to be Mediterranean in outlook.

The three Benelux countries are not an accident of history. They form the remnant of Lotharingia. They were the Low Countries of the Habsburgs, those which never wanted to be integrated by the German Empire or the French kingdom.

## La réunion à Copenhague du Conseil de l'Atlantique Nord

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Copenhague les 14 et 15 juin 1973. A l'issue de cette réunion a été publié le communiqué final suivant :

1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session ministérielle à Copenhague les 14 et 15 juin.

2. Les Ministres ont souligné la contribution essentielle que l'Alliance a apporté au cours des années au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès en cours dans l'amélioration des relations Est-Ouest et la réduction des tensions en Europe n'auraient pas été possibles sans la ferme détermination de l'Ouest d'assurer sa propre défense et sans un potentiel militaire solide. Les Ministres ont affirmé qu'un système de défense efficace demeurerait un préalable indispensable à de nouveaux progrès. En conséquence, les Alliés doivent poursuivre les efforts nécessaires pour assurer leur défense et leur sécurité.

3. Les Ministres ont réaffirmé les principes et les objectifs de l'Alliance établie il y a un quart de siècle. Ils ont constaté toutefois que de profondes modifications étaient intervenues dans tous les domaines de l'activité internationale. Aussi les Ministres ont-ils estimé que le moment était venu pour leurs gouvernements, sans préjudice de la poursuite de négociations dans d'autres enceintes, d'examiner dans un esprit de solidarité et par un effort commun leurs relations en fonction de ces changements. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de cette tâche. Les Ministres se sont en outre déclarés profondément convaincus que l'Alliance demeurera une force essentielle pour le maintien de la paix, l'amélioration des relations Est-Ouest et le renforcement de la sécurité et du bien-être.

4. Les Ministres ont examiné le résultat des pourparlers d'Helsinki concernant la préparation de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Rappelant l'objectif poursuivi par leurs gouvernements lorsqu'ils se sont engagés dans ces pourparlers, les Ministres se sont déclarés satisfaits de ce qu'il ait été possible à Helsinki de se mettre d'accord sur des arrangements permettant d'escompter que leurs propositions feront l'objet d'un examen complet et approfondi.

5. Les Ministres ont souligné qu'il était indispensable que la conférence soit menée avec toute l'attention que réclament la portée, la complexité et l'importance des sujets à débattre, y compris la sécurité et la coopération dans les domaines de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement ainsi que dans les domaines humanitaires et autres, en particulier dans le domaine des contacts humains. Ils ont réaffirmé que l'on ne pourrait obtenir des résultats positifs et concrets que grâce à un processus de négociations sérieuses et détaillées libéré de toute date limite artificielle. Ils ont estimé que, étant donné ces circonstances, il était raisonnable d'espérer que la conférence pourra aboutir à des résultats satisfaisants. En conséquence, ils se sont déclarés désireux d'entamer la première phase de la conférence, à Helsinki le 3 juillet. Ils ont noté qu'une décision sur la date d'ouverture de la seconde phase de la conférence reste à prendre et sont convenus de se consulter plus avant à ce sujet.

6. Les Ministres représentant les pays qui participent au programme de défense intégrée de l'OTAN ont noté avec satisfaction que l'initiative qu'ils ont prise à Reykjavik en 1968 concernant des réductions mutuelles et équilibrées de forces dans la région centrale de l'Europe a abouti aux pourparlers multilatéraux préparatoires de Vienne. Les accords conclus jusqu'ici dans cette ville représentent d'utiles progrès. Ces Ministres s'attendent à ce que des négociations sur des réductions spécifiques de forces et autres mesures associées dans la région centrale de l'Europe commencent en octobre 1973 comme précédemment convenu; ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la mise en œuvre rapide de cet engagement.

7. Au cours de telles négociations, les gouvernements alliés concernés, tenant présent à l'esprit le caractère indivisible de la sécurité de l'Alliance, auront pour objectif d'arriver, par étapes, à des arrangements pratiques qui garantissent le maintien d'un même degré de sécurité pour toutes les parties dans la région centrale de l'Europe à un niveau de forces réduit. Le fait que les pays du Pacte de Varsovie soient disposés à apporter leur concours à la recherche de résultats équilibrés, au moment où se

dessine une heureuse issue des négociations parallèles dans le cadre de la CSCE, ouvrirait la voie à l'établissement de relations plus fructueuses et plus stables en Europe. Ces Ministres ont réaffirmé que leurs gouvernements avaient la conviction qu'une action unilatérale de la part de pays de l'Alliance en vue de réduire ou de retirer des forces compromettrait la négociation d'accords satisfaisants visant à renforcer la stabilité militaire.

8. Ces Ministres se sont félicités du degré d'accord déjà obtenu au sein de l'Alliance dans la préparation des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées de forces. Ils ont demandé au Conseil en session permanente de continuer ces travaux afin de poursuivre l'élaboration d'un programme entre alliés en vue des prochaines négociations.

9. Les Ministres ont constaté avec satisfaction que les négociations entre les Etats-Unis et l'URSS en vue de parvenir à des limitations permanentes des armes offensives stratégiques (SALT II) se poursuivent actuellement. Ils ont reconnu l'importance de cette question pour l'Alliance et ont réaffirmé qu'une étroite consultation alliée était toujours indispensable.

10. Les Ministres ont examiné l'évolution récente des questions concernant l'Allemagne. Ils ont noté la conclusion en République fédérale d'Allemagne de la procédure législative approuvant le Traité sur le fondement des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande du 21 décembre 1972, dont les Ministres avaient salué la signature lors de leur précédente rencontre. Ils ont noté également la conclusion de la procédure législative donnant pouvoir au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de présenter une demande d'admission aux Nations-Unies. Ils ont exprimé l'espoir que les relations entre les deux Etats allemands se développeront de façon continue et satisfaisante en tenant compte de la situation spéciale en Allemagne.

11. En ce qui concerne la situation à Berlin, les Ministres se sont accordés pour considérer que le strict respect et la pleine application de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 constituent une des conditions d'une détente et d'une stabilité du-

rables en Europe. Ils ont noté les améliorations pratiques de la situation à Berlin qui ont résulté de l'accord et sont convenus que les possibilités que celui-ci offrait pour le maintien du bien-être de la ville devaient être pleinement utilisées.

12. Les Ministres ont pris note du rapport sur la situation en Méditerranée établi par le Conseil permanent conformément à leurs instructions. Ils ont à nouveau exprimé l'inquiétude que leur cause l'évolution de la situation dans la région, qui pourrait avoir des conséquences dangereuses pour les pays de l'Alliance. Ils ont, en conséquence, prié le Conseil permanent de poursuivre ses consultations à ce sujet et de leur faire rapport à leur prochaine réunion.

13. Les Ministres ont pris connaissance avec intérêt d'un rapport de la Conférence des Directeurs nationaux des armements sur les mesures destinées à améliorer la coopération en matière d'armement. Observant que la nécessité d'une collaboration dans les domaines de la standardisation, du développement et des acquisitions est maintenant d'une urgence croissante, ils ont chargé le Conseil en session permanente de prendre les mesures nécessaires à ce sujet.

14. Les Ministres représentant les pays participant au programme de défense intégré de l'OTAN se sont félicités de la réaffirmation par les Etats-Unis de ce que, sous réserve de l'adoption d'une attitude semblable par leurs Alliés, ils maintiendront et amélioreront leurs forces en Europe et ne les réduiront que dans le contexte d'un accord Est-Ouest. Ces Ministres ont en outre rappelé que, conformément à leur accord antérieur, les pays membres sont autorisés à porter à l'attention de l'Alliance tout problème particulier résultant de difficultés de balance des paiements dues aux dépenses militaires pour la défense commune et que la solidarité de l'Alliance peut être renforcée grâce à une coopération entre ses membres pour réduire ces problèmes. Ils ont noté que les Représentants permanents ont été chargés d'examiner ces problèmes et de présenter toute recommandation qui pourrait sembler appropriée.

15. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Bruxelles les 10 et 11 décembre 1973.

## La Célébration du Mémorial Day à Luxembourg

Le 27 mai 1973 se sont déroulées à Luxembourg, au cimetière militaire américain de Hamm, les traditionnelles cérémonies commémoratives du « Mémorial Day », en présence de Son Altesse Royale le Prince Charles et de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses.

La cérémonie débuta par une invocation dite par Monseigneur Jules Jost, Aumônier de l'armée luxem-

bourgeoise, puis l'assistance entendit des allocutions de M. Fred J. Galanto, Conseiller à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, remplaçant l'ambassadeur Madame Ruth Lewis Farkas et de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre de la Force publique.

Le docteur Emmanuel Bultz, Grand Rabbin de Luxembourg, dit ensuite des prières qui furent sui-

vies d'une allocution prononcée par le Colonel Don H. Payne, Commandant du 36e Tactical Fighter Wing de Bitburg.

Des gerbes furent ensuite déposées au pied du monument par Son Altesse Royale le Prince Charles, M. Fred J. Galanto, Conseiller d'Ambassade, par les représentants de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, de la Ville de Luxembourg, de la Ville d'Ettelbruck, de la municipalité de Hamm, des syndicats chrétiens, de la communauté israélite, de l'American Luxembourg Society, de l'American Legion, des boy-scouts et girls américains, etc.

Après le dépôt de fleurs, des salves d'honneur furent tirées par un détachement militaire américain.

Le Révérend Gordon Lewis Philipps, chapelain de la English Speaking Church Community, dit une dernière prière, tandis que l'exécution de la Sonnerie aux Morts et des hymnes nationaux américain et luxembourgeois par la musique militaire, placée sous la direction du Major Pierre Nimax, clôtura cette émouvante cérémonie du Mémorial Day.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée à l'occasion du Mémorial Day par Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre de la Force publique :

Your Royal Highness,  
Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

Once more we have been called to this sacred spot in order to celebrate the memory of the heroic men buried here after being involved in a terrific and merciless fight for the freedom of the world.

They rest here, General and soldiers, far away from their homeland, inviting us on this solemn moment to look back to the awful time when our country was overrun and nearly turned to ruins.

Today we are asked once more to remember the deeds of bravery of these glorious men whose mission was to redeem the world from wrongness and destruction.

We should never forget what they have done also for the people of Luxembourg. Our feeling in the face of these tombs ought to be and really is gratitude, everlasting gratitude, not only to the individuals, but also to the great Nation to which they belong.

Nevertheless, as the years pass by, we may ask ourselves if we have still the moral strength to defend, if necessary, the high values of freedom and democracy for which our liberators died. Are we willing to escape subservience or are we simply running into it ?

As most treasures of life, liberty may be a precarious gift. It has to be kept, it has to be preserved. It involves labilities, strains and even fights. Therefore we should continue to speak the same language as these men did when they gave their life.

Let it be therefore our aim to open the treasures of goodwill, of acceptance of sacrifice, for the common cause, which derive from a better understanding and a deeper feeling of what it means to stand together in an alliance striving for peace in dignity and welfare.

Those who made the ultimate sacrifice for that way of life give us this warning. We are not allowed to deceive them.

## Nouvelles diverses

### Visites à Luxembourg

Le 29 mai 1973, Monsieur *François Ortoli*, Président de la Commission des Communautés européennes, a fait une visite officielle à Luxembourg au cours de laquelle il fut notamment reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Le Président de la Commission des Communautés européennes a ensuite eu des entretiens politiques avec Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères. A l'issue d'un déjeuner offert par le Président du Gouvernement en l'honneur du Président Ortoli, une réunion de travail eut lieu avec les membres du Gouvernement luxembourgeois, suivie d'une conférence de presse.

Le 30 mai 1973, le R. H. *John Davies*, Chancelier du Duché de Lancaster, Ministre chargé de la Coor-

dination des questions communautaires, a effectué une visite à Luxembourg. Le Chancelier du Duché de Lancaster fut reçu en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Il eut ensuite des entretiens politiques avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères. Des réunions de travail eurent lieu en outre au Ministère des Affaires étrangères et au Ministère d'Etat, suivies d'une conférence de presse. Avant de repartir pour Londres en fin d'après-midi, le Right Honourable John Davies a visité l'exposition Henry Moore aux Musées de l'Etat à Luxembourg.

Le Vice-Président de la Commission européenne, M. *Wilhelm Haferkamp*, s'est rendu le 7 mai 1973 à Luxembourg, où il fut reçu par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Le principal sujet de ces entretiens était l'extension et le rôle du Fonds de coopération monétaire



et les problèmes monétaires et économiques y relatifs. Cette visite se situait dans le cadre d'une série d'entretiens que les membres de la Commission ont eus avec les gouvernements des Etats membres.

Après son séjour aux Pays-Bas et en Belgique, Son Excellence Monsieur le *Président de la République du Gabon*, accompagné de Madame Bernard Bongo, a fait le 18 mai 1973 une visite privée à Luxembourg, au cours de laquelle il fut successivement reçu par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Le programme de la visite prévoyait en outre deux réunions de travail, l'une avec des membres du Gouvernement et leurs experts, et l'autre avec des représentants de l'industrie luxembourgeoise. A l'issue d'une conférence de presse, le Président de la République du Gabon et son épouse ont visité la Ville de Luxembourg. Dans la soirée, ils furent les hôtes à dîner du Gouvernement.

Les 21 et 22 mai 1973, le commandant en chef de l'armée américaine en Europe, le Général *Michael S. Davison*, s'était rendu en visite officielle à Luxembourg, où il a notamment eu des entretiens avec Monsieur Eugène Schaus, Ministre de la Force publique, Vice-Président du Gouvernement et avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères.

Une mission économique roumaine a séjourné le 8 juin 1973 à Luxembourg, où elle a eu des contacts avec des représentants du milieu économique luxembourgeois. Au cours de ces réunions, les délégations ont passé en revue l'ensemble des problèmes qui se posent dans le domaine des relations commerciales et de la coopération industrielle et technologique entre le Grand-Duché et la Roumanie. Des propositions concrètes ont été formulées de part et d'autre pour donner une nouvelle impulsion à ces échanges et pour améliorer les relations entre les secteurs commerciaux et industriels des deux pays.

Dans le cadre d'un périple européen, la délégation de la Mission Europe de « *Champs Elysées Madame* » — association française regroupant les femmes P.D.G. et chefs d'entreprise —, a séjourné le 1<sup>er</sup> juin 1973 à Luxembourg. A cette occasion, les membres de la délégation ont visité la Cour européenne de Justice et eurent une entrevue avec M<sup>lle</sup> Colette Flesch, Bourg-mestre de la Ville de Luxembourg. Dans la soirée, la délégation fut reçue à l'Ambassade de France.

### Visites à l'étranger

Répondant à l'invitation du Ministre des Affaires étrangères de la République Populaire de Chine, Monsieur *Gaston Thorn*, Ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, s'est rendu du 4 au 10 mai 1973 en visite officielle à Pékin.

### Réunions, conférences et congrès internationaux

Du 4 au 9 juin 1973 eut lieu à Echternach, sous les auspices du Gouvernement, « le troisième sémi-

naire sur les applications nouvelles des mathématiques et l'enseignement secondaire », organisé par la Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique dont le Président est Sir James Lighthill. La séance d'ouverture de ce séminaire d'Echternach eut lieu le 5 juin, en présence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, qui prononça à cette occasion l'allocution de bienvenue. Au cours des travaux du séminaire d'Echternach, qui eurent lieu dans la salle des fêtes de l'ancienne abbaye, les thèmes suivants furent développés et discutés par les congressistes : « Der Wahrscheinlichkeitsbegriff als angewandte Mathematik », par H. Freudenthal, Utrecht — « Les langages d'espace, dans la vie, dans les sciences et dans la mathématique », par G. T. Guilhaud, Paris — « Application and Motivation Method of Teaching Vectors and Matrices », par A. C. Bajpai, Loughborough — « Computerorientierte und anwendungsorientierte Mathematik », par A. Engel, Frankfurt — « Using Real Problems to Teach the Art of Applying Mathematics », par M<sup>me</sup> M. Brown, London — « Exemples de mathématisation », par J. C. Herz, Paris — « Computer Science and Mathematical Education », par A. van der Sluis, Utrecht — « Le fusionnisme, aujourd'hui », par B. de Finetti, Roma — « Les chroniques du point de vue statistique », par P. Bugar, Neuchâtel — « Mathematisierungen, die auf metrische Räume führen », par H. G. Steiner, Bayreuth — « Markov Chains », par J. M. Durran, Winchester — « Producing Numbers », par T. J. Fletcher, Darrington — « Motivationen zur linearen Algebra », par D. Laugwitz, Darmstadt — « Mathématique et Technologie », par T. Pinnoy, Mons — « Mathematical Applications in Science », par M<sup>lle</sup> M. Rayner, Oxford — « Der Informationsbegriff als Mathematisierungsübung im Unterricht », par H. Stever, Kiel — « A propos des fonctions booléennes », par M. Dumont, Paris — « Les Olympiades mathématiques », par T. Roman, Bucaresti. Ajoutons qu'une exposition de livres et de matériel didactique pour les mathématiques et pour l'informatique fut organisée à Echternach à l'occasion de ce séminaire.

Du 15 au 18 mai 1973 eut lieu à Luxembourg la XIV<sup>e</sup> Conférence Internationale de la *Table Ronde des Archives* qui a réuni de nombreux délégués d'une trentaine de pays et de plusieurs organisations internationales. La séance inaugurale se déroula en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc. Cette Conférence internationale fut organisée par les Archives de l'Etat. Elle fut placée sous le haut patronage de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et de Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles. Les travaux de la Conférence Internationale de la Table Ronde des Archives ont porté sur les thèmes suivants : « Le budget des archives » et « L'héraldique, la sigillographie et la symbolique administrative contemporaine dans les archives ». En marge des séances de travail, les congressistes furent les hôtes du Gouvernement luxembourgeois et de la Ville de Luxembourg. Ils ont visité notamment la capitale, les Archives de l'Etat, les villes de Grevenmacher et d'Echternach, où des réceptions furent offertes en leur



honneur. Les congressistes s'embarquèrent en outre sur le bateau « Princesse Marie-Astrid » pour une croisière sur la Moselle.

Du 24 au 26 mai 1973 s'est tenu à Luxembourg le « VI<sup>e</sup> Congrès international pour le Droit européen », organisé par la Fédération internationale pour le Droit européen et l'Association luxembourgeoise des juristes européens. Plus de 300 congressistes assistèrent à la séance d'ouverture au cours de laquelle des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Pierre Pescatore, Président de la Fédération internationale pour le Droit européen et Membre luxembourgeois de la Cour de Justice des Communautés européennes, par Monsieur Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés européennes et par Monsieur Eugène Schaus, Ministre luxembourgeois de la Justice. Les travaux du congrès furent ensuite consacrés au sujet suivant : « La jurisprudence après vingt ans d'expérience communautaire ».

Le premier congrès européen sur les *systèmes et réseaux documentaires*, placé sous le patronage de la Commission des Communautés européennes, eut lieu du 14 au 18 mai 1973 à Luxembourg. 400 spécialistes de l'informatique, venus de plusieurs continents, ont discuté de l'application de la technique électronique à la documentation (informatique documentaire). Le but de ce congrès fut de provoquer une confrontation des moyens mis en œuvre, des produits fournis aux utilisateurs et des aspects économiques du fonctionnement d'un éventail de systèmes et réseaux documentaires opérationnels dans l'Europe des Neuf. Mentionnons encore que le congrès fut ouvert par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères et par Monsieur J. Lannoy, Directeur général du département « Diffusion des connaissances » de la Commission des Communautés européennes.

Du 23 au 25 mai 1973 se déroula au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg une importante *journée de microscopie et de microbiologie des aliments pour bétail*. Au cours de nombreuses réunions qui furent interrompues par des réceptions, des déjeuners et dîners en commun, des visites à Remich et à Hosingen, de notables savants de Kiel, Spire, Paris, Maastricht, Hohenheim, Hambourg, Munich, Bordeaux et Luxembourg discutèrent des résultats d'enquêtes à grande échelle et de recherches individuelles.

Les 11 et 12 mai 1973 l'Université internationale de sciences comparées avait organisé à Luxembourg des journées d'études sur le *droit des baux ruraux* des pays du Marché commun. Ce colloque eut lieu sous la direction de M. Jean Megret, Doyen de la Faculté internationale de droit rural et des sciences sociales agraires de Caracas, Directeur de l'Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole. Mentionnons encore que l'exposé introductif a été prononcé par M. Ernest Arendt, Président de l'Université internationale à Luxembourg.

Du 2 au 4 mai 1973 eut lieu à Esch-sur-Sûre une rencontre internationale d'experts sur le thème : « *Biozides et barrages — Sylviculture et barrages* ». La rencontre fut organisée par le « Deutscher Verein von Gas- und Wasserfachmännern (DVGM) » en collaboration avec les experts luxembourgeois de la Santé publique.

Du 16 au 18 juin 1973 s'est tenu à Mersch un *séminaire pédagogique*, organisé par le Conseil européen de l'Éducation d'un commun accord avec la Raiffeisen-Schule de Hamm an der Sieg (Westerwald).

Pendant les fêtes de la Pentecôte 1973 s'est déroulé à Luxembourg le premier congrès européen d'*Espéranto*, réunissant plus de 500 délégués des associations nationales du Benelux, de la France et de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que notamment des invités des autres pays-membres de la C. E. Le congrès fut placé sous le thème général : « L'espéranto, solution au problème linguistique de l'Europe ».

### Communautés européennes

Le *Conseil des Communautés européennes* a tenu sa 247<sup>e</sup> session les 18 et 19 juin 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Le Conseil a surtout poursuivi ses travaux relatifs à la définition de la position de la Communauté en ce qui concerne le volet agricole de l'approche globale pour l'ensemble des relations de la Communauté avec les tiers pays du bassin méditerranéen.

La 248<sup>e</sup> session du Conseil s'est tenue les 25 et 26 juin 1973. Au cours de cette session, les représentants des Gouvernements des États membres ont marqué leur accord sur le texte suivant se rapportant au Fonds européen de coopération monétaire :

1. Le Fonds européen de coopération monétaire est installé à Luxembourg, qui est son lieu de travail.
2. Les séances du Conseil d'administration du Fonds se tiennent, en règle générale, au lieu de travail du Fonds. Le Président peut aussi convoquer les séances du Conseil dans un autre lieu.
3. La liaison étroite et permanente, qui doit nécessairement être établie entre le Fonds, d'une part, et le Conseil et la Commission, d'autre part, sera assurée :
  - par le bureau de la Commission à Luxembourg;
  - par un bureau du Fonds installé à Bruxelles. La Commission prendra les mesures appropriées d'organisation interne afin d'assurer le maintien de cette liaison.
4. Les Représentants des Gouvernements des États membres réexamineront la situation, compte tenu du développement des tâches du Fonds et sur la base d'un avis de la Commission, au plus tard ... »

En ce qui concerne la date à prévoir au point 4 de ce texte, il est convenu qu'elle sera fixée avant le 30 juin 1973 par la voie de la procédure écrite.

Les autres points traités lors de la 248<sup>e</sup> session du Conseil furent les suivants : relations avec la Norvège, coopération au développement, association CEE-Turquie, aide en faveur du Sahel, questions C.E.C.A., G.A.T.T, relations futures avec les E.A.M.A. et les pays indépendants du Commonwealth, approche globale « Méditerranée », négociations C.E.E.-Etats-Unis « Céréales », décisions diverses.

Le Conseil des Communautés européennes a tenu sa 249<sup>e</sup> session le 28 juin au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Au cours de cette session, le Conseil a traité des questions suivantes : deuxième examen pour 1973 de la situation économique dans la Communauté, liberté d'établissement et libre prestation de services des banques et autres établissements financiers, Union économique et monétaire, règlement intérieur du Fonds européen de coopération monétaire, soutien monétaire à court terme et mise en commun des réserves, décisions diverses.

Les *ministres des Finances* des Communautés européennes se sont réunis le 28 juin 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. A l'ordre du jour figuraient les points suivants : examen de la situation économique dans la Communauté et examen des résultats du programme d'actions anti-inflationnistes, règlement intérieur provisoire du Fonds européen de coopération monétaire, rapports concernant l'aménagement du soutien monétaire à court terme et les conditions de mise en commun progressive des réserves, échange de vues sur la communication de la Commission concernant l'Union économique et monétaire.

Le *Comité consultatif C.E.C.A.* s'est réuni les 3 et 4 mai 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Les travaux ont surtout porté sur la politique communautaire de l'énergie et sur le projet d'aide financière au charbon à coke.

Un *nouvel accord commercial* entre la Communauté économique européenne et la République socialiste fédérative de Yougoslavie a été signé le 26 juin 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg.

L'*Organe permanent* pour la sécurité et la salubrité dans les mines de houille a organisé le 21 juin 1973 à Luxembourg une exposition traitant sur la lutte contre les poussières respirables.

### Banque Européenne d'Investissement

Le *Conseil des Gouverneurs* de la Banque Européenne d'Investissement s'est réuni le 27 juin 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Le Conseil a approuvé le rapport annuel sur l'activité de la B.E.I. durant l'exercice 1972. Au cours de l'année écoulée, la Banque a de nouveau accru son activité avec 526,8 millions d'unités de compte d'opérations actives, contre 502,5 millions d'U.C. en 1971. L'expansion reste cependant inférieure à celle de l'année précédente où elle avait été de 42 pour cent par rapport à 1970. Mentionnons qu'à partir du 28

juin 1973, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, assumera pour un an la présidence du Conseil des Gouverneurs.

Le premier *prêt* de la Banque Européenne d'Investissement dans les nouveaux pays membres est allé à un projet en Irlande, où la Banque a accordé 5,7 millions d'unités de compte à la « Irish Sugar Company Limited ». Les autres prêts de la B.E.I. pour les mois de mai et juin 1973 furent les suivants : prêts d'un montant total de 23 milliards de liras en faveur de deux projets dans le Midi de l'Italie; prêt de 15 millions de Deutsche Mark à Koehring GmbH; prêt de 70 millions de Deutsche Mark à l'Industrie-kreditbank AG (IKB), Düsseldorf; prêts d'un montant total de DM 204 millions en faveur du financement de centrales nucléaires dans la République Fédérale d'Allemagne; prêt de 1 195 000 unités de compte à la société « Hôtel du Dialogue » pour la réalisation d'un hôtel de classe internationale à Libreville (Gabon); prêt global de 166,6 millions de francs français pour la petite et moyenne industrie en France; prêt de 20 millions de Deutsche Mark à Energieversorgung Weser-Ems AG, Oldenburg.

La B.E.I. et la Commission des C.E. ont en outre conclu des contrats de prêts avec la République de Haute-Volta et avec le Département de la Martinique, Département français d'Outre-Mer.

D'autre part, la B.E.I. a signé le 15 mai 1973 à Paris un contrat relatif à l'émission d'un *emprunt obligataire* de 200 millions de francs français et le 26 juin à Luxembourg un contrat relatif à l'émission publique sur le marché allemand des capitaux d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 150 millions de Deutsche Mark.

### BENELUX

La première session pour 1973 du *Conseil inter-parlementaire consultatif* de Benelux s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 juin 1973 au Sénat à Bruxelles. Le Grand-Duché de Luxembourg y était représenté par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, en tant que représentant du Gouvernement luxembourgeois, par MM. les députés Georges Wagner, Albert Berchem, René Van den Bulcke, Albert Duhr, Frankie Hansen, Roger Krier et Jean Winkin.

Il a été créé une commission spéciale de l'environnement dont M. Jean Winkin fera partie. M. Frankie Hansen a été nommé membre de la commission des problèmes portuaires.

L'Assemblée a discuté et adopté le 16<sup>e</sup> rapport commun des Gouvernements sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois Etats, dont M. Frankie Hansen a été un des rapporteurs, les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> rapports communs sur la coopération dans le domaine de la politique extérieure et les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> rapports communs sur la coopération dans le domaine du rapprochement culturel.

Le débat général a porté surtout sur la coopération Benelux concernant des questions économiques, fis-

cales et monétaires, sociales et de santé publique, des problèmes agricoles, la politique culturelle et étrangère.

Le Conseil a discuté et avisé favorablement les projets de Traités et Conventions suivants : Projet de Traité entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas sur la transmission de poursuites; Projet de Convention Benelux relative à l'exécution des obligations; Projet de Convention Benelux relative au contrat d'agence.

Monsieur J. De Saeger, Ministre belge de la Santé publique et de l'Environnement, a procédé le 21 juin 1973 à l'installation du Comité du *Service commun Benelux d'enregistrement des médicaments*. L'objectif de ce Service est de réaliser l'harmonisation des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués à usage humain, qui sont mis ou destinés à être mis sur le marché des trois pays du Benelux. Aucune spécialité pharmaceutique ou médicament préfabriqué ne peut être mis sur le marché du territoire des trois pays du Benelux sans qu'une autorisation n'ait été délivrée à ce sujet par les autorités compétentes sur avis favorable du Service commun.

### Finances

Le Gouvernement luxembourgeois a émis le 28 juin 1973 un emprunt de 300 millions de francs sous forme de bons d'épargne à capital croissant. Les bons sont émis en coupures de 5000, 10 000 et 20 000 francs. Prix d'émission : 99%. La durée de l'emprunt est d'un maximum de onze ans. Les bons seront remboursés le 6 juillet 1984 à 200% de leur valeur nominale. Les porteurs pourront cependant en demander le remboursement à l'issue de chacune des dix années consécutives à l'émission. La différence entre le montant d'émission et le montant remboursé représentant les intérêts cumulés est exonérée de l'impôt sur le revenu.

« Eurofima », société européenne pour le financement de matériel ferroviaire, a émis un emprunt obligataire de Flux 400 000 000 sur les marchés luxembourgeois et international. Cet emprunt, d'une durée de 15 ans, sera remboursé en 10 tranches annuelles égales à partir du 30 mai 1979. Les obligations porteront intérêts à 6¼% par an et le prix d'émission a été fixé à 99%. La cotation des obligations est prévue à la Bourse de Luxembourg. Les obligations furent offertes en souscription publique du 16 au 22 mai 1973. Cet emprunt a été pris ferme par un syndicat de six banques luxembourgeoises dirigé par la Kredietbank S. A. Luxembourgeoise.

### Inaugurations et commémorations

Le 5 mai 1973 se déroula à Luxembourg la *Journée de l'Europe*, marquée dans la matinée par un dépôt de fleurs au Monument Robert Schuman et par une allocution de M. Arthur Calteux, Président du Mouvement européen, sur le thème : « Le testa-

ment politique de Robert Schuman ». M. François Visine, Président de la Fondation du Mérite européen a remis ensuite au Foyer européen des médailles aux personnalités suivantes : MM. Hans Richartz, Membre du Bundestag de 1953 à 1972, Membre du Parlement européen et spécialiste des problèmes agricoles; Paul Weitz, journaliste à Luxembourg, Président d'honneur de l'Association luxembourgeoise des journalistes; Alex Werné, ancien Député, Président fondateur de la F.E.P.; Michel Chapis, militant de la Confédération européenne des anciens combattants.

Dans l'après-midi du 5 mai eut lieu au Pfaffenthal l'inauguration de la Maison de l'Europe. M<sup>lle</sup> Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, a remis à cette occasion la clef de la Maison de l'Europe à M. Aly Beck, Président du comité-directeur de la Maison de l'Europe. Cette cérémonie fut suivie par la présentation de la plaque officielle de la Fédération internationale des Maisons de l'Europe, par M. le Député Georges Margue, Président de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Ensuite eut lieu la remise du drapeau européen par M. le Député Henry Cravatte, Président international du Conseil des communes de l'Europe. Le programme des manifestations comporta en outre le vernissage de l'exposition des photos « Luxembourg 1973 » de l'artiste Marcel Braun, encadrée de l'Expo « 20 ans CECA » et un concert donné par la Fanfare de Pfaffenthal.

Le 4 mai 1973 s'est déroulée à Rumelange l'inauguration du « Musée de la Mine », en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de Monsieur Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur, Vice-Président du Gouvernement, de Monsieur Jean Dupong, Ministre du Travail, de Monsieur Marcel Mart, Ministre du Tourisme, des Secrétaires d'Etat MM. Emile Krieps et Jacques Santer, de nombreuses personnalités de la société ARBED et des représentants du monde politique, syndical et touristique. Des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur André Zirves, Bourgmestre de la Ville de Rumelange, Monsieur Edmond Nouviaire, Directeur d'ARBED-Mines et par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. La cérémonie d'inauguration se termina par une visite du Musée de la Mine sous la conduite de M. Marcel Klein, ancien Directeur des Mines de « La Providence ».

Le 5 mai 1973 a été célébré le centenaire de l'« Usine de Wecker », en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et industriel. L'allocution de bienvenue fut prononcée par M. Hermann Jansen, administrateur-délégué de l'usine de Wecker. Des discours furent ensuite tenus par Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et Monsieur Georges Hurt, Bourgmestre de la commune de Biver. Rap-

pelons que le programme de fabrication de l'usine de Wecker est multiple : articles de fonderie, presses hydrauliques, vannages pour hauts-fourneaux, machines à rétreindre, à forger et à usiner à froid, etc. L'usine occupe à ce jour 225 ouvriers et employés.

Le 17 juin 1973 a été célébré à Luxembourg le trentième anniversaire du groupement luxembourgeois de résistance armée « *les Insoumis - armée secrète* ». La manifestation a été marquée par une rencontre, « interalliée » avec participation anglaise, belge et néerlandaise. Des gerbes furent déposées sur la tombe des aviateurs anglais au cimetière de Holle-rich et devant le Monument du Souvenir à Luxembourg. Après une messe commémorative en la cathédrale de Luxembourg, des médailles furent remises aux anciens membres de l'« Armée secrète », en présence de Monsieur Emile Krieps, Secrétaire d'Etat, Président de l'Association des anciens combattants luxembourgeois.

### Transports

Le 4 mai 1973 eut lieu l'inauguration du nouveau pont d'*Echternach*, en présence du Ministre luxembourgeois des Travaux publics, du Ministre des Transports de la République Fédérale d'Allemagne et du Ministre des Affaires économiques et des Transports de Rhénanie-Palatinat. La cérémonie d'inauguration fut suivie de la visite du poste douanier commun entre les deux pays et d'une réception offerte en l'honneur des invités.

La Conférence européenne des Pouvoirs locaux du Conseil de l'Europe a créé un comité pour l'étude de « *Europole* », liaison interurbaine ultrarapide reliant les villes-sièges d'institutions européennes. La première réunion de ce comité eut lieu le 5 juin 1973 à l'Hôtel de Ville à Luxembourg où les représentants des 12 villes furent accueillis par M<sup>lle</sup> Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Le comité d'étude a examiné les divers problèmes posés par le projet, notamment le choix des techniques au regard du coût et du financement, les étapes de la réalisation et les formes juridiques des organismes chargés de l'exécution et de l'exploitation.

### Culture

Le 18 mai 1973 s'est déroulé aux Musées de l'Etat à Luxembourg le vernissage de l'exposition rétrospective (1929—1970) des œuvres du sculpteur britannique *Henry Moore*, organisée par les Musées de l'Etat en collaboration avec le British Council. De nombreuses personnalités du monde diplomatique et culturel ont assisté à ce vernissage, au cours duquel Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait un discours dont nous reproduisons le texte ci-après. Relevons encore qu'au cours de la matinée du 18 mai, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, accompagnée de Monsieur Moore, a fait une visite privée à l'exposition, qui fut ouverte jusqu'au 17 juin.

*Opening-address by Mr. Pierre Werner, Prime Minister, on the occasion of the Exhibition of Sculptures and Drawings by Henry Moore, at the State Museum in Luxembourg, on May 18th, 1973*

We are especially proud on this occasion to receive in this hall one of the most outstanding creative artists of our time, Mr. Henry Moore. Not only do we have the privilege to see him face to face trying to discover in his look and appearance the spark of his genius, but we are invited in this exhibition to move into the world of forms and volumes, which sprang from this spark, a world of rude bodies and gestures, which translate so well some of the oddities, the lonely anxieties and distances of minds of our time. This exhibition is illustrating the everlasting but always renewed adventure of the sculptor, who is bound by the material he uses to keep close to nature, but who can by a stroke of the hammer or a gentle carving transfigure it to spiritual value.

Je ne voudrais pas manquer d'exprimer ma vive gratitude à tous les prêteurs, en particulier à Monsieur et Madame Henry Moore ainsi qu'à Mademoiselle Moore qui ont eu la grande obligeance de confier à notre Musée d'Histoire et d'Art la plupart des œuvres réunies dans cette exposition. Je remercie très vivement aussi Son Excellence Monsieur John Roper, Ambassadeur de Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne à Luxembourg, de même que Mademoiselle McLeod, Assistant Director, Fine Arts Department, au British Council, sans le concours desquels cette manifestation n'aurait pu être réalisée.



# Nouvelles de la Cour

## Mois de mai

Le 11 mai 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Madame Ruth Lewis Farkas, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Bernardo Saiz de Castro, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Colombie.

\* \*

Le 18 mai 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a nommé Chambellan en service extraordinaire Monsieur Christian Calmes, Ministre plénipotentiaire.

\* \*

Le 22 mai 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Tan

Sri Abdul Hamid bin Haji Jumat, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Malaysia.

\* \*

Le 24 mai 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Abdourahmane Dia, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal.

\* \*

Le 29 mai 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur François-Xavier Ortoli, Président de la Commission des Communautés Européennes.

\* \*

Le 30 mai 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience le Right Honourable John Davies, Chancelier du Duché de Lancaster, Membre du Gouvernement de Sa Majesté Britannique.

## Mois de juin

Le 21 juin 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Elebe ma Ekonzo, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Zaïre.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Manuel Dobles Sanchez, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Costa Rica.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Heinz Hoffmann, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Démocratique Allemande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Krishen Behari Lall, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Inde.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Carlos Faustino, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Philippines.

\* \*

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 22 juin 1973 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscrip-

tion sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\* \*

Le 23 juin 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Johan Boudewijn Paul Maramis, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Indonésie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Aureliano Aguirre, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Orientale de l'Uruguay.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Henning Hjorth-Nielsen, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Danemark.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Max Feller, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur A. B. L. Castello-Branco, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis du Brésil.

\* \*

Le 25 juin 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Jean-François Deniau, Secrétaire d'Etat au Ministère français des Affaires Etrangères, ancien Membre de la Commission des Communautés Européennes.



# Conseil de Gouvernement

## Réunions du mois de mai

Le Conseil de Gouvernement a tenu deux réunions de travail au cours du mois de mai sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 11 mai, le Conseil a procédé à un échange de vues sur l'évolution des prix pendant les premiers mois de l'année 1973. Il a ordonné des études sur certains aspects particuliers du problème et sur les moyens de contrecarrer la hausse. Il tirera les conclusions dans une prochaine séance.

Il a approuvé un certain nombre d'amendements présentés par MM. les Ministres des Classes Moyennes et de l'Agriculture concernant le projet de loi instituant des mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture, le commerce et l'artisanat.

Il a approuvé un projet de loi modifiant la loi sur l'impôt commercial et qui, en vue de les ajuster aux conditions actuelles, relève certains abattements fixés par cette loi.

Le Conseil a étudié le programme de construction d'un complexe gendarmerie-police à Luxembourg-Verlorenkost et il a décidé de faire procéder à l'élaboration d'un projet détaillé, qui vise une rationalisation des services et une meilleure collaboration entre les deux corps.

Il a approuvé un projet de loi élargissant les cas de révision des procès criminels et correctionnels et réglant les indemnités à accorder aux victimes d'erreurs judiciaires.

Il a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal relatif aux obligations de stockage de produits pétroliers.

Il a donné son accord pour l'application d'un plan national d'alerte et d'intervention anti-pollution qui définit les compétences et les responsabilités des diverses autorités en cas de sinistre et qui coordonne les moyens de secours à mettre en œuvre.

Finalement le Conseil a approuvé un projet de loi concernant les substances et préparations dangereuses.

Au cours de la réunion du 22 mai, le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre des Affaires Etrangères concernant ses récents entretiens sur le plan international. Le Conseil a également évoqué les développements sur le plan européen. Le Ministre des Finances a fait un rapport sur les modalités d'organisation du Fonds Européen de Coopération Monétaire.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal améliorant les dispositions réglementaires relatives à l'exécution de la loi sur l'épargne-logement. Le nouveau règlement a notamment pour but d'augmenter la durée pendant laquelle la subvention d'intérêts peut être accordée, de relever le plafond de l'emprunt pris en considération pour le calcul de la subvention d'intérêts.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal déterminant les mesures que le Gouvernement pourra prendre en cas de nécessité pour parer à la propagation de la rage.

Le Conseil a approuvé en outre un projet de règlement grand-ducal concernant les échanges des viandes fraîches et de volaille.

Il a donné les directives nécessaires à l'établissement d'un plan d'ensemble coordonnant les initiatives tant gouvernementales que privées en matière d'aide aux personnes handicapées et visant leur éducation, leur hébergement et leur situation économique et sociale.

C'est dans ce contexte qu'il a donné son accord de principe pour participer financièrement à la construction par l'ADIPH d'une maison pour personnes handicapées physiques adultes isolées.

## Réunions du mois de juin

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail au cours du mois de juin sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 1<sup>er</sup> et 8 juin, le Conseil a examiné divers amendements au projet de loi reformant la loi de 1962 sur les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de gestion d'entreprises. Les instances législatives seront saisies incessamment de ces amendements.

Il a approuvé l'avant projet de loi portant amendement de la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans, et de

la loi modifiée du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels. Ces projets visent l'assurance conditionnelle et volontaire d'épouses employées dans l'entreprise à titre principal.

Il a approuvé un projet de règlement adoptant le régime sur les pensions des agents des CFL aux dispositions envisagées dans le projet de loi sur les pensions des fonctionnaires de l'Etat, dont les instances législatives sont saisies.

Le Ministre des Finances a fait un exposé sur l'état des travaux en cours en vue de l'abolition des formalités aux frontières BENELUX. Le Conseil a décidé de consulter les milieux intéressés sur les modalités d'exécution.

Sur le rapport du Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur le Conseil a décidé de substituer à la méthode de compostage, celle de la décharge contrôlée en ce qui concerne la région de l'Est (Flaxweiler).

Dans sa séance prolongée du 8 juin, le Conseil a entendu un rapport du Ministre de la Fonction Publique sur l'état des travaux et des pourparlers concernant les mesures sélectives à envisager dans le secteur des traitements publics. A ce propos le Gouvernement maintient le point de vue qu'il a itérativement affirmé sur la portée de la réforme sélective et son intention de préciser ses propositions avant les vacances parlementaires.

A l'issue de la réunion du 22 juin, le communiqué suivant a été publié : Après avoir entendu un rapport du Ministre de la Fonction Publique sur les mesures sélectives de traitements à envisager pour les groupes moyens et inférieurs du secteur public, le Conseil a donné un mandat précis au Ministre compétent.

Le Gouvernement s'abstiendra cependant de négocier en ce moment avec les groupes de fonctionnaires ayant rompu le dialogue en décidant une grève. Sans préjudice des aspects juridiques d'une grève de fonctionnaires publics, le Gouvernement appliquera les mesures financières d'usage découlant de la suspension non autorisée de l'activité professionnelle. Les autorités communales sont invitées à veiller à l'ordre et à la sécurité dans les écoles affectées par la grève.

Le Conseil de Gouvernement rappelle dans ce contexte, qu'au cours de la présente législature il a porté les rémunérations des fonctionnaires publics, par des mesures répétées et une négociation quasi ininterrompue, au moins au niveau général de celles du secteur

privé pour des prestations comparables et compte tenu des particularités du statut des uns et des autres.

Tout en acceptant de négocier sur des mesures sélectives dans le barème et décidé à corriger le cas échéant par étapes, des insuffisances reconnues, il devra concilier l'ampleur et les modalités des nouvelles mesures avec les exigences de la politique conjoncturelle, économique et budgétaire; en tenant compte des priorités d'ordre national et social qui s'imposent au pays.

Au cours de la réunion du 29 juin, le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre de la Fonction Publique sur l'évolution de la situation dans le secteur public et a défini l'attitude que prendra le Gouvernement lors de la poursuite des discussions avec les organisations professionnelles.

Il a procédé à un premier échange de vues sur le projet de loi concernant la protection de la maternité de la femme au travail.

Le Conseil a approuvé un avant-projet de loi relatif à la lutte contre la pollution de l'air. La loi permettra de fixer les mesures à prendre en vue d'éviter ou de réduire la pollution de l'air et créera un système de contrôle efficace.

Il a décidé d'amender le projet de loi sur l'éducation physique et le sport en y intégrant une disposition accordant aux athlètes et à leurs entraîneurs un congé spécial à l'occasion de leur participation à des stages de préparation, à des championnats européens ou mondiaux ainsi qu'aux Jeux Olympiques.

Finalement, le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal assimilant au régime des employés de l'Etat le personnel de la SNCFL qui, auprès de l'Etat, répond à la notion d'employé de l'Etat.

## Mémorial

### Mois de mai

#### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 25 avril 1973 porte publication des modifications apportées aux annexes 2b, 2c, 3b, 3c, 4b et 4c du tarif des péages sur la Moselle publiées par arrêté grand-ducal du 23 mai 1964. (page 816)

#### Ministère de l'Agriculture

Un règlement ministériel du 25 avril 1973 complète la liste des maladies des animaux domestiques soumises à la déclaration obligatoire. (page 797)

Un règlement ministériel du 19 avril 1973 complète le règlement ministériel du 27 janvier 1967 spécifiant l'équipement technique et mécanique pour la rationalisation de la production viti-vinicole sus-

ceptible de bénéficier des aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 janvier 1965. (page 835)

Un règlement ministériel du 20 avril 1973 complète le règlement ministériel du 29 octobre 1971 fixant les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles susceptibles de bénéficier des aides financières prévues à la loi d'orientation agricole. (page 836)

#### Ministère de l'Education Nationale

Un règlement ministériel du 2 avril 1973 porte modification du règlement ministériel du 31 mai 1968 concernant l'organisation de l'examen de fin d'apprentissage des élèves des écoles de commerce, tel qu'il a été modifié par le règlement ministériel du 18 mai 1971 sur le même objet. (page 824)

## Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 9 mai 1973 fixe l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 811)

## Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 17 avril 1973 fixe l'avancement des sous-officiers détachés au sens de l'article 36 sub (1) de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire, telle que cette loi a été modifiée et complétée par les lois des 29 juin 1967 et 15 novembre 1972. (page 794)

Un règlement grand-ducal du 25 avril 1973 tend à remplacer l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 15 juillet 1967 portant fixation de la rémunération des volontaires de l'armée, tel qu'il a été complété et modifié par les règlements grand-ducaux des 24 mars 1969, 14 mai 1971, 26 novembre 1971 et 24 juillet 1972. (page 822)

## Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 16 avril 1973 porte exécution de l'article 18 de l'arrêté grand-ducal du 22 août 1958 concernant les emplois de garde, de brigadier et de chef-brigadier forestiers. (page 792)

Un règlement ministériel du 30 avril 1973 porte fixation des matières de l'examen d'aptitude pour la délivrance du permis de chasse. (page 809)

Un règlement grand-ducal du 26 avril 1973 modifie l'article 2, paragraphe premier du règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 837)

Un règlement ministériel du 23 mai 1973 complète celui du 30 juin 1972 concernant l'ouverture de la chasse. (page 841)

## Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 12 avril 1973 modifie le règlement grand-ducal du 25 juin 1971 portant organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès du notariat. (page 773)

## Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 29 mars 1973 fixe les méthodes d'analyse de référence des féculs et poudres pour pudding. (page 776)

Un règlement ministériel du 6 avril 1973 fixe les méthodes d'analyse de référence des épices et de produits à base d'épices. (page 783)

Un règlement grand-ducal du 17 avril 1973 concerne les substances ayant des effets antioxygènes et pouvant être employées dans les denrées destinées à l'alimentation humaine. (page 828)

Un règlement grand-ducal du 9 mai 1973 concerne la commercialisation des œufs. (page 840)

## Ministère du Travail et de la Sécurité sociale

Un règlement ministériel du 7 mars 1973 porte fixation de la nomenclature générale des examens de laboratoire et analyses. (page 760)

Un règlement ministériel du 7 mars 1973 porte modification du règlement ministériel du 30 mars 1965 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services des hôpitaux et cliniques, prévue par l'article 308bis du code des assurances sociales. (page 772)

Un règlement grand-ducal du 24 mai 1973 complète l'arrêté grand-ducal du 23 juin 1937 concernant le personnel de l'office des assurances sociales, tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 841)

## Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 24 avril 1973 porte approbation du plan des parcelles et de la liste des propriétaires du tronçon Pontpierre-Leudelange de la nouvelle route d'Esch. (page 795)

Un règlement grand-ducal du 24 avril 1973 rectifie l'article 1<sup>er</sup> du règlement grand-ducal du 7 juillet 1971 portant approbation des plans des parcelles et des listes des propriétaires du premier lot du boulevard de contournement de la Ville de Luxembourg. (page 796)

Un règlement grand-ducal du 24 avril 1973 porte approbation du plan des parcelles et de la liste des propriétaires de la nouvelle route d'Esch, menant de Pontpierre au C. R. 164. (page 797)

## Mois de juin

### Ministère d'Etat

Un règlement gouvernemental du 8 juin 1973 porte création du Comité de la Flamme du Mouvement National de la Solidarité Luxembourgeoise. (page 906)

### Ministère de l'Agriculture

Un règlement grand-ducal du 4 mai 1973 concerne le commerce des engrais et des amendements du sol. (page 888)

### Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 30 mai 1973 concerne les prix de vente maxima du beurre, de la crème fraîche et du lait. (page 872)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1973 concerne le blocage des prix des matériaux de construction. (page 915)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1973 concerne le blocage des marges en valeur absolue des re-

vendeurs au public des viandes de bœuf, de porc et de la charcuterie. (page 916)

Un règlement grand-ducal du 21 juin 1973 porte modification du règlement grand-ducal du 8 janvier 1971 prescrivant la déclaration obligatoire des hausses de prix. (page 916)

#### **Ministère de l'Éducation Nationale**

Un règlement grand-ducal du 30 novembre 1971 détermine les conditions d'admission au stage, l'organisation du stage pédagogique et de l'examen pratique ainsi que les conditions de nomination des instituteurs d'enseignement moyen. (page 848)

Un règlement ministériel du 17 avril 1972 concerne l'examen pratique des aspirants-instituteurs de l'enseignement moyen. (page 849)

Un règlement ministériel du 14 novembre 1972 concerne l'organisation du stage des aspirants-professeurs d'enseignement moyen. (page 850)

Un règlement grand-ducal du 23 mai 1973 porte modification des articles 12, 13, 14 et 19 du règlement grand-ducal du 19 juin 1972 concernant l'organisation de l'examen de fin d'études moyennes. (page 864)

#### **Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale**

Un règlement grand-ducal du 25 mai 1973 porte modification des dispositions réglementaires relatives à l'exécution de la loi du 27 juillet 1971 portant création d'un régime d'épargne-logement. (page 853)

Un règlement ministériel du 25 mai 1973 modifie le règlement ministériel du 11 septembre 1972 concernant la subvention d'intérêt revenant aux personnes qui ont contracté des dettes en vue de la construction ou de l'acquisition d'un logement familial. (page 855)

Un règlement ministériel du 25 mai 1973 modifie et codifie la réglementation relative aux primes accordées par l'Etat dans l'intérêt de l'habitat social. (page 856)

Un règlement ministériel du 25 mai 1973 modifie et codifie la réglementation relative aux primes accordées en faveur de l'amélioration hygiénique de l'habitat. (page 860)

#### **Ministère des Finances**

Un règlement grand-ducal du 13 juin 1973 porte désignation de dix emplois à attributions particulières

de la carrière moyenne du rédacteur à l'administration des contributions directes et des accises. (page 876)

Un règlement ministériel du 12 juin 1973 règle les conditions d'émission d'une tranche de trois cents millions de francs de l'emprunt autorisé par la loi du 23 mars 1972. (page 907)

La loi du 21 juin 1973 porte organisation de l'administration du cadastre et de la topographie. (page 908)

Un règlement grand-ducal du 13 juin 1973 porte application de la directive CEE du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique (directive-cadre) telle que cette directive a été modifiée par celle du 19 décembre 1972. (page 922)

Un règlement grand-ducal du 13 juin 1973 porte application de la directive CEE du 26 juillet 1971 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux poids parallélépipédiques de précision moyenne de 1 gramme à 10 kilogrammes. (page 934)

#### **Ministère de la Force Publique**

Un règlement ministériel du 30 mai 1973 fixe le programme et les modalités de l'examen-concours pour candidats-officiers de carrière de la Force Publique. (page 873)

Un règlement grand-ducal du 8 juin 1973 fixe le programme, les modalités et les conditions de réussite de l'épreuve spéciale prévue à l'article 3 de la loi du 15 mars 1973 portant création d'une prime au profit des sous-officiers de la musique militaire. (page 920)

#### **Ministère de la Justice**

La loi du 5 juin 1973 concerne la condamnation conditionnelle et le régime de la mise à l'épreuve. (page 866)

#### **Ministère de la Santé Publique**

Un règlement grand-ducal du 30 mai 1973 porte fixation des indemnités revenant aux membres du Collège médical. (page 920)



# Chambre des Députés

## Mois de mai

- 3 mai : Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 7 mai : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 9 mai : Réunion de la Commission Juridique.
- 10 mai : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 11 mai : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire.
- 14 mai : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 15 mai : 51<sup>e</sup> séance publique. — Assermentation de M. le député Joseph Hauptert. — Analyse des pièces. — Les questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du Protocole concernant l'interprétation par la Cour de justice des Communautés Européennes de la Convention du 29 février 1968 sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales et du Protocole concernant l'interprétation par la Cour de Justice des Communautés Européennes de la Convention du 27 septembre 1968 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, signés à Luxembourg, le 3 juin 1971 (n° 1639); projet de loi portant approbation de la Convention sur la reconnaissance mutuelle des sociétés et personnes morales ainsi que du Protocole annexe, signés à Bruxelles, le 29 février 1968 (n° 1520). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Votes séparés par appel nominal sur l'ensemble des deux projets de loi avec dispense du second vote. — Projet de loi sur la condamnation conditionnelle et le régime de la mise à l'épreuve (n° 1547). Seconde lecture. Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.
- 16 mai : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Visite du Lycée Robert-Schuman.
- 17 mai : Réunion de la Commission de la Santé Publique. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 18 mai : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission Agricole.
- 21 mai : 52<sup>e</sup> séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu M. François Cigrang, ancien député. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le régime de la pharmaceutique (n° 1301). Seconde lecture. Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification du régime de la détention préventive (n° 1549). Rapport de la commission. Discussion générale.
- Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission des Travaux Publics. Réunion de la Commission de Travail.
- 24 mai : 53<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant modification du régime de la détention préventive (n° 1549). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat.
- Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 25 mai : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 28 mai : Réunion de la Commission Juridique.
- 29 mai : 54<sup>e</sup> séance publique. — a) Projet de loi portant approbation du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles, le 31 mars 1965 (n° 1416); b) projet de loi portant approbation du Protocole conclu en exécution de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969 (n° 1428); c) projet de loi portant approbation du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles, le 25 octobre 1966 (n° 1429); d) projet de loi portant approbation du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union Economique Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969 (n° 1459). Rapport de la commission. Discussion générale. — Projet de loi modifiant la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale (n° 1338). Rapport de la commission. Discussion générale.
- 30 mai : 55<sup>e</sup> séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi modifiant la loi du 31 juillet 1924 concernant la modification de la loi électorale (n° 1338). Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — a) Projet de loi portant approbation du Traité

relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles, le 31 mars 1965 (n° 1416); b) projet de loi portant approbation du Protocole conclu en exécution de l'article 1<sup>er</sup>, alinéa 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969 (n° 1428); c) projet de loi portant approbation du Protocole additionnel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles, le 25 octobre 1966 (n° 1429); d) projet de loi portant approbation du Protocole addition-

nel au Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux concernant la protection juridictionnelle des personnes au service de l'Union Economique Benelux, signé à La Haye, le 29 avril 1969 (n° 1459). Vote séparé par appel nominal sur chacun des quatre projets de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant organisation de l'administration du cadastre et de l'institut géographique (n° 1638). Rapport de la commission. Discussion générale. Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de Travail.

## Mois de juin

1<sup>er</sup> juin : Réunion des Commissions des Finances et du Budget et des Affaires Communales. — Réunion de la Commission Juridique.

5 juin : 56<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant organisation du Cadastre et de l'Institut géographique (n° 1638). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention Benelux et de la loi uniforme Benelux en matière de dessins ou modèles, signée à Bruxelles, le 25 octobre 1966 (n° 1440). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission Juridique.

6 juin : Réunion de la Commission Juridique.

7 juin : Réunion de la Commission Juridique.

14 juin : 57<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de différents projets de loi. — Lecture d'une proposition de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts (n° 1654). Rapport de la commission. Discussion générale. Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de la Force Publique.

18 juin : Réunion de la Commission Juridique.

19 juin : 58<sup>e</sup> séance publique. Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Demande d'interpellation. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts (n° 1654). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion du Bureau. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission de l'Education Physique.

20 juin : 59<sup>e</sup> séance publique. — Interpellation de l'honorable M. Wehenkel au sujet du train de mesures antiinflationnistes annoncées à la presse par deux membres du gouvernement, mardi, le 29 mai 1973.

Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

21 juin : Réunion de la Commission de l'Education Nationale. — Réunion de la Commission des Pétitions.

25 juin : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

26 juin : 60<sup>e</sup> séance publique. — Analyse des pièces. — Les motions déposées au cours de l'interpellation de M. Wehenkel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier : a) l'article 2 de la loi du 15 février 1964 portant création de la fonction de professeur d'éducation musicale aux établissements d'enseignement secondaire; b) la dénomination de la fonction de professeur de dessin aux établissements d'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel (n° 1673). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant création d'un service de la navigation (n° 1691). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

27 juin : 61<sup>e</sup> séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet d'autoriser le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à caractère communal et intercommunal (n° 1690). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur

l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier la législation concernant le recouvrement des créances par voie d'ordonnance de paiement et de l'incorporer dans le code de procédure civile (n°1353). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.

Réunion de la Commission de la Force Publique.  
— Réunion de la Commission de Travail.

28 juin : Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique.

29 juin : Réunion de la Commission de l'Education Physique.

## Le Mois en Luxembourg

### Mois de mai

#### Congrès, Anniversaires

Le 4 mai a lieu à Rumelange l'inauguration officielle du Musée des Mines, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, MM. Jacques Santer et Emile Krieps, Secrétaires d'Etat, de plusieurs députés et des membres du conseil communal de Rumelange. A cette occasion des allocutions ont été prononcées par M. Zirwes, maire de Rumelange, le Directeur d'ARBED-Mines et par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement.

La Journée de l'Europe à Luxembourg est célébrée le 5 mai par le dépôt de fleurs au Monument Robert Schuman à Luxembourg en présence des militants et amis de l'Europe unie, et par une allocution faite par M. Arthur Calteux, Président du Mouvement Européen, sur le thème : « Le testament politique de Robert Schuman ».

Le 8 mai, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémore la Journée de la Libération et de l'Armistice de la seconde guerre mondiale par un service religieux en l'église St-Michel à Luxembourg et le dépôt de fleurs devant les différents monuments érigés à la mémoire des alliés et ressortissants luxembourgeois tombés au cours de la guerre.

Le 20 mai, le Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourg fête la journée traditionnelle des maquisards à Rodange. Le programme comprend le dépôt de fleurs devant le Monument aux Morts et sur les tombes des maquisards de la localité, un service religieux célébré en l'église paroissiale et une réception offerte par l'administration communale.

#### Conférences, Soirées littéraires

Le 2 mai, M. le professeur Norbert Thill donne une conférence-projection au Club du Parlement Européen à Luxembourg sur le thème : « Venise, joyau en péril... »

L'Association des diplômés universitaires en sciences économiques, commerciales, politiques et sociales

invite à une conférence-débat le 3 mai au Foyer Européen à Luxembourg sur le thème : « L'inflation », avec les participants suivants : MM. Albert Dondelinger, Raymond Kirsch, Joseph Kratochwil, Norbert von Kunitzki, Joseph Schmit et Jules Stoffels, en présence de Son Altesse Royale le Prince Charles et de M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale.

A Luxembourg a lieu le 3 mai une conférence-débat animée par M. Norbert Ewen, professeur et M. Paul Dickes, licencié en psychologie, sur le sujet : « Le rôle du psychologue dans l'enseignement ».

Le 8 mai a lieu à Luxembourg une conférence donnée par M. Lauterbour, inspecteur des contributions, sur le thème : « L'imposition des revenus de capitaux mobiliers dans l'optique des impôts directs ».

A la bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg a lieu le 9 mai une soirée commémorative consacrée à l'auteur allemand Hugo Hartung.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, au cours d'une soirée poétique qui a lieu le 11 mai, deux jeunes Luxembourgeois, Jean-Claude Asselborn et Christian Bourkel, déclament leurs poésies.

A Luxembourg, le même jour, le père Lothar Groppe s.j. parle sur le thème : « Kirche und Krieg ».

A Walferdange, le Club des Jeunes invite pour le 11 mai à une conférence sur les problèmes des jeunes, donnée par M<sup>me</sup> le docteur Molitor-Peffer.

Le 11 mai a lieu au Ministère des Travaux Publics une conférence donnée par M<sup>e</sup> Louis Bouvier, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, Président de la Ligue Française contre le Bruit, sur le thème : « La lutte contre le bruit : Jurisprudence et Législation ».

Le 14 mai a lieu à la Bibliothèque Nationale à Luxembourg, une conférence donnée par M. Anthony Hobson, Vice-Président de la Bibliographical Society, associé de Sotheby's de Londres, sur le sujet : « Les grandes bibliothèques historiques ».

A l'Athénée grand-ducal de Luxembourg, Carmen Heymann et Servando Corballar présentent le 14 mai un récital sur « Huit siècles de Poésie Espagnole », en langue espagnole.

A la Bibliothèque Thomas-Mann à Luxembourg, le poète lyrique allemand Karl Krolow donne le 15 mai une soirée de lecture de ses œuvres.

Le 16 mai, le D<sup>r</sup> ingénieur Roger Theisen, Président de la Société Nucléaire s. à r. l., Chargé de cours de technologie nucléaire à l'Université de Hanovre, donne une conférence au bâtiment des Terres-Rouges à Luxembourg, sur : « Une centrale nucléaire au Grand-Duché ! ».

Le 17 mai a lieu au Foyer Européen à Luxembourg une conférence avec projection de films en couleurs sur « La Finlande ».

Le 18 mai, Monsieur Fritz Machlup, professeur à Princeton University, New Jersey, donne une conférence à la Chambre des Métiers à Luxembourg sur le sujet : « European monetary co-operation, integration, unification ».

A Luxembourg, la Ligue communiste révolutionnaire organise le 18 mai un meeting « Révolution permanente en Indochine », au cours duquel parle Pierre Rousset, membre du bureau politique de la Ligue communiste française de la Quatrième Internationale.

A Esch-sur-Alzette, le comité d'action pour la solidarité avec l'Islande organise le 18 mai une réunion d'information sur l'Islande, avec projection de diapositives par le professeur Decker, qui parle sur l'éruption dévastatrice du volcan en Islande.

A l'Institut pédagogique de Walferdange est donnée le 19 mai une conférence par M. Tony Anatrella, professeur au centre de formation psychiatrique de l'hôpital Sainte-Anne à Paris, sur le thème : « Psychanalyse et relation éducative ».

Le 19 mai, M. Jean Hiernaux, professeur d'Anthropologie à l'Université de Paris, parle à Luxembourg sur : « L'avènement de l'homme. Les dernières découvertes sur l'origine de notre espèce ».

Le 24 mai, M<sup>me</sup> docteur Molitor-Peffer parle à Bertrange devant le Club des Jeunes sur l'éducation sexuelle.

M. Gaston Bomb présente le 25 mai à Walferdange une sélection de diapositives sur : « Un voyage en Israël ».

Le 29 mai, les Amis d'Israël-Luxembourg célèbrent le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Etat d'Israël par une séance académique au Théâtre municipal de Luxembourg, au cours de laquelle le professeur David Lazar, de l'Université Hébraïque de Jérusalem, présente l'Etat d'Israël sous tous ses aspects : social, économique, culturel, militaire et humain.

### **Théâtre, Cinéma, Spectacles**

Le 2 mai, le « Saarländisches Staatstheater » présente au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette l'opérette : « Eine Nacht in Venedig » de Johann Strauss.

A Luxembourg a lieu le 3 mai, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, un gala cinématographique avec au programme les films « L'Europe en Marche » (Hommage à Robert Schuman), réalisé par Fred Junck, et « Young Winston », film anglais de Richard Attenborough, retraçant la jeunesse de Sir Winston Churchill.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 3 mai une soirée de cabaret néerlandais avec Sito et Marijke Hoving.

Le 7 mai a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée folklorique yougoslave.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu, dans le cadre du spectacle de cinéma d'art et d'essai, le 8 mai, la présentation des films classiques du cinéma muet américain « Film Firsts » et « The legend of Rudolph Valentino ».

Les 10 et 11 mai, le « Wiener Burgtheater » donne en représentation au Théâtre municipal de Luxembourg la pièce « Liebeleli » d'Arthur Schnitzler, avec Attila Hörbiger.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 10 mai, dans le cadre du spectacle de cinéma d'art et d'essai, la présentation du film russe « La mère » de V. Poudovkine, d'après le roman de Maxime Gorki.

L'Amicale du Gouvernement invite pour le 14 mai à Luxembourg à une soirée folklorique et touristique sur la Roumanie.

Le 15 mai a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un grand gala de danse donné par le Ballet du XX<sup>e</sup> Siècle au Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles, sous la direction artistique de Maurice Béjart.

Le 17 mai a lieu au Foyer Européen de Luxembourg une soirée de films sur la Finlande.

A l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette, le Fonds de solidarité pour l'Islande projette le 18 mai un film documentaire sur l'Islande.

Au Théâtre municipal de la Ville de Luxembourg a lieu les 18 et 19 mai la présentation par le « Théâtre des Galeries de Bruxelles » de la pièce « La toile d'araignée » d'Agathe Christie.

Le 18 mai, M. Fernand Goldschmit, invité par l'Association des femmes libérales, fait une causerie avec projection de diapositives sur « un voyage en Asie ».

A la Maison Syndicale de Dudelange, les Compagnons de la Scène de Luxembourg donnent le 19 mai une représentation de la pièce « Le Comédien » de Pierre Halet.

Les 21 et 22 mai, le « Staatstheater Saarbrücken » donne au Théâtre municipal de Luxembourg une représentation de la pièce « Scherz, Satire, Ironie und tiefere Bedeutung » de von Grabbe.

### **Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales**

Le 3 mai a lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg un concert de musique baroque, donné en costumes d'époque par l'Ensemble instrumental du Brabant, dans le cadre de l'Exposition des Trésors d'Art Belge des Musées d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 4 mai, dans le cadre des soirées organisées par les Jeunesses Musicales, un concert symphonique par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Pierre Cao, avec le concours de la violoniste Edith Volckaert.



Le 5 mai, l'Harmonie Municipale d'Esch-sur-Alzette donne un grand concert traditionnel sous la direction de Georges Wagner au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

L'Orphéon Municipal de Luxembourg présente le 5 mai à Rumelange, en l'église paroissiale, « d'Passion noom Hl. Matheus » de Nic. Schuh, en langue luxembourgeoise.

En l'église paroissiale de Roeser est donné le 6 mai un concert spirituel par Bruno Wyzuj et ses élèves.

En l'année jubilaire de la chorale municipale de Grevenmacher, le cercle vocal Bel-Val-Metzerlach donne le 6 mai un concert de gala à Grevenmacher sous le motto : « Sounds Around The States ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'orchestre et les chœurs du Conservatoire de Luxembourg, placés sous la direction de M. Josy Hamer, donnent le 9 mai leur 2<sup>e</sup> grand concert de la saison avec l'oratorio de J. Haydn « Die Jahreszeiten », en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Dans le cadre des manifestations qui ont lieu à l'occasion du 125<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la société Chorale Grand-Ducale de Hollerich a lieu au Centre Culturel de cette localité les 8 et 10 mai un grand concert vocal et instrumental.

Les 11, 12 et 13 mai ont lieu à Esch-sur-Alzette, à Diekirch et à Bonnevoie des concerts appelés « Peace-concert », organisés par les Baha'is Luxembourg en faveur d'œuvres de bienfaisance luxembourgeoises.

Le 11 mai, le « Kowald-Brötzmann-Quartett » est présenté à Luxembourg par le Jazz-Club Luxembourg.

La saison des concerts au château de Wiltz se termine le 12 mai par un récital avec Devy Erlih, violoniste, accompagnée au piano de Henriette Puig-Roget.

Le 16 mai a lieu au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg un concert donné par les « Ars Antiqua » de Milan, qui interprètent des œuvres du XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle.

Le Jazz-Club Luxembourg invite pour le 16 mai à Luxembourg-Clausen à une démonstration donnée par Sunnyland Slim qui interprète des « original Blues ».

Le Cercle Hispano-Luxembourgeois invite pour le 19 mai au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg à un récital de piano par Léonora Milà, grande pianiste espagnole.

Le 20 mai, Raphaële Garreau de Labarre donne un concert d'orgue en l'église paroissiale de Harlange.

Les 23, 25 et 26 mai, le groupe Jazz Q Praha avec Joan Duggan donne un concert respectivement à Luxembourg, Dudelange et Wiltz.

Le Comité des Jeunes des Jeunesses Musicales invite pour le 25 mai à une conférence de M. Rémy Franck à Luxembourg sur « La Musique au III<sup>e</sup> Reich », au cours de laquelle sont joués des enregistrements historiques du « Reichsdeutscher Rundfunk ».

Le 27 mai, Radio-Sarrebruck donne un concert d'orgue et de trompette en l'église décanale de Vianden, avec Helmut Fackler, Günter Fritz et Willi Thorn.

Du 31 mai au 3 juin a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg un grand concours international de l'Union Grand-Duc Adolphe à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des sociétés de musique de la capitale.

## Foires et Expositions

A l'ancien Hôtel de Ville de Differdange a lieu le 4 mai l'ouverture d'une exposition sur la nature et l'environnement.

A Luxembourg a lieu à partir du 4 mai une exposition rétrospective des œuvres de Picasso.

Le 5 mai a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg le vernissage de l'exposition des œuvres de l'artiste Roger Bertemes.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg a lieu le même jour l'ouverture de l'exposition du peintre français Georges Dayez.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 9 mai le vernissage de l'exposition de peintures de l'artiste Robert Lepine.

Le 10 mai, à la Galerie Wierschem à Luxembourg, est ouverte l'exposition des œuvres de l'artiste Odile Feltes-Gaillard, dont une partie du bénéfice est prévue au profit de l'Oeuvre « Fir ons Kanner ».

Le 12 mai a lieu à la Galerie Horn à Luxembourg l'ouverture de l'exposition conjointe des artistes Dieter Wagner et Jean Leyder.

Au Cercle municipal de Luxembourg, le peintre-portraitiste Yoli expose ses tableaux à partir du 12 mai.

Le même jour a lieu à la Galerie Louvigny à Luxembourg le vernissage de l'exposition de tableaux du peintre Cécille-Lajonie.

Les 12 et 13 mai est ouverte au Bridel une exposition Baha'ie, au cours de laquelle chantent Hugo van Haastert et Franco Papaleo.

A Pétange a lieu le 12 mai l'ouverture d'une exposition sur la conservation de la nature.

Le 18 mai a lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg l'ouverture d'une exposition rétrospective du sculpteur britannique Henry Moore, en présence de différents ambassadeurs accrédités à Luxembourg, du Président du Gouvernement et plusieurs Ministres, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ainsi que de l'artiste lui-même et de son épouse. Cette exposition est visitée dans la suite par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, la Princesse Marie-Astrid, le Prince Charles et la Princesse Joan. A la même occasion sont présentés à l'Ambassade britannique à Luxembourg, le 6 juin, trois films mis à la disposition de la British-Luxembourg Society par l'Ambassade britannique, sur la genèse et la signification de l'œuvre de ce grand sculpteur de notre temps.

L'artiste allemande Madeleine Mangold expose ses céramiques à partir du 18 mai à la Galerie Bruck à Luxembourg.

Une exposition de tableaux de l'artiste Laury Wagner est ouverte à partir du 18 mai à Luxembourg.

A Luxembourg a lieu le 18 mai le vernissage d'une exposition d'œuvres surréalistes hongroises.

Au Club du Parlement Européen à Luxembourg est ouverte à partir du 18 mai une exposition du peintre William Pousty.

Le peintre et graveur belge Jacques Michel expose ses œuvres récentes à partir du 26 mai à la Galerie Bradtké à Luxembourg.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 26 mai le vernissage de l'exposition des peintures et dessins de l'artiste Yola Mersch-Reding.

A Pétange, Armand Ewert expose ses œuvres à partir du 26 mai au bâtiment administratif de la commune.

Le 26 mai a lieu à Diekirch l'ouverture de l'exposition rétrospective de l'animalier Auguste Trémont, en présence de Son Altesse Royale le Prince Charles, M. Joseph Bech, Président honoraire de la Chambre et M. Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés.

Le 30 mai a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg le vernissage de l'exposition organisée à l'occasion du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'artiste-peintre espagnol Joan Miro.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg est ouverte à partir du 30 mai l'exposition de laques et tapisseries de l'artiste mosellan Frank Wohlfahrt.

### Commémorations, Visites, Divers

A Echternach est inauguré le 4 mai un nouveau pont au-dessus de la Sûre en présence du Ministre luxembourgeois des Travaux Publics, du Ministre des Transports de la République fédérale d'Allemagne

## Mois de juin

### Congrès, Anniversaires

Du 9 au 11 juin a eu lieu au casino syndical de Bonnevoie le premier congrès européen du Mouvement Espérantiste qui groupe les fédérations nationales de quelque 90 pays.

Le 29 juin, le syndicat d'initiative de la Ville de Luxembourg a honoré la mémoire de Robert Schuman par le dépôt d'une gerbe de fleurs devant le Monument érigé près du pont Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

Le X<sup>e</sup> anniversaire du couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI est célébré à Luxembourg le 29 juin par une messe pontificale célébrée en l'église cathédrale de Luxembourg par Mgr Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, suivies d'une réception à la résidence de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg.

### Conférences, Soirées littéraires

Le 1<sup>er</sup> juin, les Amis de Luxembourg-Transsylvanie invitent à la Chambre des Métiers à Luxembourg à une soirée de diapositives sur la Transsylvanie.

Les Jeunesses Socialistes luxembourgeoises invitent pour le 5 juin à une conférence donnée au casino

et du Ministre des Affaires Economiques et des Transports de Rhénanie-Palatinat.

A l'occasion de la Journée de l'Europe, le 5 mai, a lieu à Luxembourg la remise de la clef de la Maison de l'Europe par M<sup>me</sup> le Bourgmestre au Président de la « Maison de l'Europe-Luxembourg ». A cette occasion est ouverte, à la Maison de l'Europe, une exposition de photos « Luxembourg 1973 » et de l'EXPO « 20 ans CECA ».

Le 13 mai a lieu à Luxembourg l'ouverture officielle de l'octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés.

A Mersch est inauguré le 13 mai un monument à la mémoire du Ministre-poète luxembourgeois Nicolas Welter. M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles, dévoile le buste en présence de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et M. E. Krieps, Secrétaire d'Etat et les autorités communales de Mersch.

Le 15 mai, Son Altesse Royale le Grand-Duc visite le Centre de Secours principal de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg.

A Wormeldange, M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail, procède le 19 mai à l'inauguration du nouveau Centre de Formation de l'Ecole Supérieure de Travail.

Le 26 mai, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse inaugure à Esch-sur-Alzette le Foyer de la Solidarité, premier home pour personnes mentalement handicapées.

Des milliers de pèlerins ont suivi le 27 mai la procession solennelle clôturant l'octave à Notre-Dame de Luxembourg.

syndical de Bonnevoie par M. Karsten D. Vogt sur le thème : « Stratégie du socialisme en Europe ».

Le 12 juin, M. Jos. Schmit, Chef de Service de l'Administration agricole de l'Etat, donne à Steinsel une conférence sur la culture contemporaine des fraises.

Le 13 juin, M. Raymond Weiller, préposé au cabinet des médailles du Musée de l'Etat, donne une conférence à Steinsel sur : « Les monnaies romaines découvertes au temple de Steinsel ».

Le Grand Rabbijn Bulz et le Pasteur Jean Mertens parlent le 14 juin à la synagogue de Luxembourg sur « Le thème du Serviteur de Dieu dans l'Essaïe; lecture juive et chrétienne des passages du livre d'Essaïe ».

Le 17 juin, M. Norbert Thill, professeur, présente et commente aux moines et aux hôtes de l'abbaye de Clervaux une double série de diapositives sur 1) « Fascinant Royaume du Maroc » et 2) « Raymond Mirande, le magicien du feu ».

A l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg, M. Renzo Zorzi, Directeur des relations Culturelles, Design Industriel et Publicité de la Société « Olivetti », donne, le 20 juin, une conférence sur le thème : « Intégration du design et de l'architecture dans l'industrie ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est présenté le 22 juin un ouvrage du poète luxembourgeois Edmond Dune « Poèmes en prose », publié par le Centre d'Etude des Littératures d'expression française de Sherbrooke (Canada), en présence du Secrétaire d'Etat aux Affaires Culturelles, M. Jacques Santer.

Le 28 juin a lieu à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg un forum des jeunes sur l'environnement et le développement économique. A cette occasion le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, M. Emile Krieps, M. Adrien Ries, chef de division à l'Economie agricole à la Commission des Communautés européennes, M. Herb Spielmann, membre du Secrétariat de l'OTAN et M. Paul Mousel, étudiant, font des exposés sur le thème en question.

A l'Office des Assurances sociales à Luxembourg, le docteur J. Möhr, assistant en chef de l'Ecole Supérieure de Médecine de Hanovre, section de l'informatic clinique, donne, le 29 juin, une conférence sur le thème : « Elektronische Datenverarbeitung in der Sozialmedizin unter besonderer Berücksichtigung der Begutachtung in der Unfall-, Invaliditäts- und Krankenversicherung ».

### **Théâtre, Cinéma, Spectacles**

A Differdange, au Centre sportif d'Obercorn, a lieu le 3 juin un show international avec Graham Bonney, Ireen Sheer, Costa Cordalis et l'animateur Jochen de RTL.

Le 14 juin, l'atelier dramatique de Philippe Noesen présente au Centre Culturel Français à Luxembourg la pièce « Les Bâisseurs d'Empire » de Boris Vian, en présence de l'auteur.

Les 25 et 26 juin est projeté au Centre Culturel Français à Luxembourg le film « Orfeu Negro » de Marcel Camus, Palmes d'Or au festival de Cannes 1959.

Au patio du Théâtre municipal de Luxembourg, les « Compagnons de la Scène » donnent en représentation le spectacle « Et pourquoi pas les animaux ? » qui est repris le 29 juin par Télé-Luxembourg et joué à Diekirch et à Mondorf-les-Bains.

Le 30 juin a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg un récital de ballets Janine London au profit des enfants handicapés de Betzdorf.

### **Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales**

Le 4 juin, la jeune pianiste Nicole Bommertz donne un récital de piano dans la grande salle des Jeunesses Musicales à Luxembourg.

Dans le cadre « Eté musical de Luxembourg 1973 » a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg le 7 juin un concert de musique baroque par le Quatuor de l'Ensemble Instrumental du Brabant en costumes d'époques.

Le 12 juin, une chorale de jeunes américains de la ville de Meadville de l'Etat de Pennsylvanie donne un concert vocal choisi à Luxembourg.

A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance du poète et compositeur Edmond de la Fontaine, alias Dicks, a lieu à Luxembourg, le 16 juin, une soirée « Dicks » avec le professeur Fernand Hoffmann et Eugène Heinen, les artistes Adrienne Birgé et Fons Kontz avec au piano Josy Asselborn.

A Clausen, le Jazz-Club Luxembourg présente le 16 juin Mike Westbrook avec son « Solid Gold Cadillac », ensemble britannique.

Le 16 juin, le Studio International de Musique et d'expression Vocale, sous la direction de Bruno Wyzuj, donne un concert spirituel en l'église Sainte-Cunigonde de Clausen.

L'orchestre de chambre de Luxembourg donne le 16 juin un concert spirituel sous la direction d'Alex Mullenbach en l'église paroissiale de Howald.

Dans le cadre « Eté musical de Luxembourg 1973 », l'orchestre de chambre Ad Artem de Metz et le « Studenten Kammerchor » de Francfort s/Main, sous la direction de Hans Beuerle, présentent la Messe d'Alessandro Scarlatti, le 17 juin, en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg.

Le 22 juin, le Jazz-Club Luxembourg présente à Luxembourg-Clausen Günter Hampel avec son « Galaxie Dreamband ».

Du 22 au 26 juin, la musique « Elverum School Orchester de Norvège » donne un concert à Luxembourg, Mamer, Pétange, Remich, Differdange et Diekirch.

Le 27 juin, dans le cadre du Festival International de la Jeunesse 1973, « The Youth Orchestra of Greater Fort Worth » (Texas) donne un concert à Luxembourg, sous la direction de John Giordano.

Le 28 juin, le « All Student Band and Chorus - USA » donne un concert à la Place d'Armes à Luxembourg.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, la Chorale municipale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette et le Mouvement à cœur-joie, section La Lorraine, sous la direction de Pierre Cao, donne un concert de gala avec au programme « Carmina Burana » de Carl Orff.

### **Foires et expositions**

Le 2 juin a lieu à la Galerie Horn à Luxembourg le vernissage de l'exposition des gouaches de l'artiste Ray Donarski.

A Bettembourg, l'exposition des tableaux à l'huile de M<sup>me</sup> Marcelle Hahn-Payal est ouverte à partir du 2<sup>e</sup> juin.

A Luxembourg, le peintre luxembourgeois Mars Schmit expose à partir du 5 juin une trentaine d'esquisses sur les châteaux-forts du Grand-Duché.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg sont exposés à partir du 7 juin de très belles céramiques de M. et M<sup>me</sup> Welter-Klein.

Le 8 juin est ouverte à la Galerie Putz à Luxembourg une exposition de dessins de Roger Manderscheid.

Le Photo-Club de Pétange organise une exposition sous le thème : « L'enfant à l'école » à partir du 8

juin dans les locaux de l'Administration communale de Pétange.

Le Centre culturel et d'éducation populaire de Bonnevoie invite à l'exposition des travaux de ses membres à la salle de fêtes de l'école Bonnevoie-Sud, à partir du 9 juin.

A Walferdange a lieu le 9 juin le vernissage de l'exposition des œuvres des artistes luxembourgeois M<sup>me</sup> Audrey Marcus, MM. Roger Dornseiffer, Mich. Heintz et Pierre Ziesaire.

Au pavillon de la source Kind à Mondorf-les-Bains a lieu le 9 juin le vernissage de l'exposition du peintre français Jean-Marie Mennel de Fontoy.

Le 9 juin a lieu à Soleuvre le vernissage de l'exposition des œuvres de Fern. Mehring, Pierre Mortini et François Schortgen.

A l'Hôtel de Ville de Wiltz a lieu le 9 juin le vernissage du jeune peintre local M. Lucien Thillens.

Les 10 et 11 juin a lieu à la Place d'Armes à Luxembourg une exposition de peinture et de sculptures — œuvres d'artistes européens — en plein air, organisée par la section culturelle de la « Maison de l'Europe ».

L'exposition philatélique « Exphimo » est ouverte pour la 15<sup>e</sup> fois au pavillon du parc de Mondorf-les-Bains à partir du 12 juin.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 16 juin le vernissage de la VI<sup>e</sup> biennale de la peinture et de la sculpture des jeunes.

A Luxembourg est ouverte à partir du 20 juin une exposition du Safety in Mines Research Establishment britannique sur la lutte contre les poussières respirables dans les mines de houille.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le 21 juin l'ouverture d'une exposition originale, organisée par quatre jeunes artistes sur le thème : « Un avenir pour notre passé », présentant l'ancien quartier du Marché aux Poissons de la capitale.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 22 juin l'inauguration du 27<sup>e</sup> Salon 1973 des Réalités Nouvelles de Paris — Peinture, Art cinétique, Art concret, Art constructif, Sculpture, Gravure.

A Steinsel a lieu le même jour l'ouverture d'une exposition archéologique et philatélique, présentant surtout les trouvailles provenant des fouilles du sanctuaire gallo-romain « op Rellent ».

A Dudelange a lieu le 26 juin le vernissage de l'exposition des « Amateurs astronomes du Luxembourg ».

A la Galerie Kutter à Luxembourg est ouverte à partir du 27 juin l'exposition du livre lithographique de John Franklin Koenig.

Au Musée d'Histoire Naturelle à Luxembourg a lieu le 28 juin l'ouverture de l'exposition « La perle au Japon ».

A la Galerie Bruck à Luxembourg a lieu le 29 juin le vernissage de l'exposition de l'artiste Samuel Shapiro.

Les élèves du peintre Mars Schmit exposent leurs œuvres à la Galerie Wierschem à Luxembourg à partir du 29 juin.

A Luxembourg a lieu le même jour le vernissage de l'exposition de l'artiste Henry Hanlet.

Avec le concours des archives de l'Etat, le Club des Jeunes de Bettembourg a organisé une exposition intitulée « Bettembourg à travers les documents », dont l'ouverture a lieu le 30 juin en présence de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

A Mondorf-les-Bains au pavillon de la source Kind a lieu le même jour le vernissage de l'exposition de l'artiste Ray Donarski.

## Commémorations, Visites, Divers

Invitée par le Réveil de la Résistance, une délégation d'anciens combattants vétérans de guerre soviétiques, visitent le Grand-Duché. Au cours de cette visite, ils se rendent à Vianden, à Hollenfels, Esch-sur-Alzette et Luxembourg-ville, et déposent une couronne de fleurs devant la Croix de Hinzert et au Monument de la Solidarité nationale.

Le 9 juin a lieu à Pétange la Journée commémorative du Passeur par le dépôt de fleurs devant la Borne du Passeur après un service religieux célébré en l'église paroissiale, suivi d'une réception à l'Hôtel de Ville.

Le 11 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et les Princes Henri, Jean et Guillaume se rendent à Wiltz à la féerie du genêt, manifestation qui se répète pour la 25<sup>e</sup> fois cette année.

A Echternach a lieu le 12 juin la traditionnelle procession dansante en présence des hautes autorités ecclésiastiques et de milliers de pèlerins.

A Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, procède le 16 juin à la remise à titre posthume de la Croix de la Résistance et de la Médaille de la Résistance à des ressortissants luxembourgeois, français et belges.

Le 17 juin est célébré à Luxembourg le trentième anniversaire du groupement de résistance armée, service de renseignement et de presse clandestine « Les Insoumis - Armée secrète », par un dépôt de fleurs sur les tombes des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich, sur les tombes des présidents d'honneur et devant le Monument du Souvenir suivi d'un service religieux à la mémoire des camarades tombés au champ d'honneur.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte Se rend le 19 juin à Mersch pour visiter le village des enfants S.O.S.

A Luxembourg est inauguré le 21 juin dans la partie supérieure du parc municipal un buste du Mahatma Gandhi par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et M. K. B. Lall, Ambassadeur de l'Inde à Bruxelles.

Son Altesse Royale le Prince Guillaume se rend le 24 juin à la 23<sup>e</sup> fête régionale des gymnastes du Nord à Colmar-Berg et procède à la remise des coupes et prix aux vainqueurs de cette compétition.